



Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Il travaille en réseau avec les principaux conseils d'expertise et de concertation placés auprès du Premier ministre :

- le Conseil d'analyse économique,
- le Conseil d'analyse de la société,
- le Conseil d'orientation pour l'emploi,
- le Conseil d'orientation des retraites,
- le Haut Conseil à l'intégration.

▶ ACTES DE COLLOQUE

▶ Questions sociales

Le vieillissement des sociétés : un défi pour les politiques publiques

Regards croisés Allemagne - France

Centre d'analyse stratégique

en partenariat avec la

Fondation Konrad Adenauer



Konrad
Adenauer
Stiftung

29 juin 2011

**PLUS
D'INFOS**

www.strategie.gouv.fr

Contact Presse :

Jean-Michel Roullé, Responsable
de la Communication

jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

Tel : +33 (0) 1 42 75 61 37

Port. : 06 46 55 38 38

www.strategie.gouv.fr

CONTACTS :

Centre d'analyse stratégique

▶ **Sylvain Lemoine**

Chef du Département Questions sociales
sylvain.lemoine@strategie.gouv.fr
Tél. : 01 42 75 60 40

▶ **Guillaume Malochet**

Chargé de mission, Département Questions sociales
guillaume.malochet@strategie.gouv.fr
Tél. : 01 42 75 61 97

▶ **Virginie Gimbert**

Chargée de mission, Département Questions sociales
virginie.gimbert@strategie.gouv.fr
Tél. : 01 42 75 60 15

SOMMAIRE

Présentation générale

Vincent **CHRIQUI**, directeur général, Centre d'analyse stratégique 5

Norbert **WAGNER**, directeur du bureau parisien, Fondation Konrad Adenauer 6

Exposés introductifs..... 8

Anne-Marie **GUILLEMARD**, professeur de sociologie, Université Paris Descartes 8

Michael **EILFORT**, président, Fondation Marktwirtschaft, Berlin 10

Première table ronde..... 13

Viellissement et finances publiques

I. Les conséquences du changement démographique sur l'État-providence 14

Thusnelda TIVIG, professeur d'économie politique, chaire croissance et conjoncture, Centre de recherche sur le changement démographique de Rostock, Université de Rostock 14

II. Les conséquences du vieillissement sur les dépenses publiques en France

Didier BLANCHET, chef de département « Études économiques d'ensemble », INSEE 16

III. Commentaire

Lionel RAGOT, professeur d'économie, Université d'Evry-Val-d'Essonne, conseiller scientifique, CEPII 19

IV. Débat 21

Deuxième table ronde 25

Perspectives démographiques et marché du travail

I. L'emploi des seniors en France

Antoine MAGNIER, directeur de la DARES, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé 26

II. Les perspectives pour la population active en Allemagne	
Werner EICHHORST , directeur adjoint « Politique du marché du travail », Forschungsinstitut zur Zukunft der Arbeit (IZA, Institut de recherche sur l'avenir du travail)	28
III. Commentaire	
Michel PARLIER , responsable du département « Compétences, travail, emploi », Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT)	30
IV. Débat	31

Troisième table ronde..... 34

Stratégies de prise en charge de la dépendance et enjeux de solidarité intergénérationnelle

I. Présentation du rapport « Les défis de l'accompagnement du grand âge. Perspectives internationales »	35
Sylvain LEMOINE , chef de département, Questions sociales, Centre d'analyse stratégique	35
Olivier BONTOUT , adjoint à la sous-direction des Synthèses, Études économiques et de l'Évaluation, direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé	36
Virginie GIMBERT , chargée de mission, département Questions sociales, Centre d'analyse stratégique	37
II. Le financement de l'assurance dépendance en Allemagne.....	38
Jasmin HÄCKER , Centre de recherche sur les contrats générationnels, Université Albert-Ludwig, Fribourg	38
III. Commentaire	
Blanche LE BIHAN , chercheuse, École des Hautes Études en Santé publique	40
IV. Débat	42

Clôture..... 44

Le vieillissement de la population en France et en Allemagne : des réponses politiques communes

I. Vincent CHRIQUI , directeur général, Centre d'analyse stratégique	44
II. Docteur Monika STOLZ , ancienne ministre du Travail et des Affaires sociales, Bade-Wurtemberg	46
III. Débat	47

Présentation générale

Vincent CHRIQUI, directeur général, Centre d'analyse stratégique

En introduction, outre les participants, je tiens à remercier tout particulièrement Norbert Wagner, président du bureau parisien de la Fondation Konrad Adenauer, qui a été notre partenaire pour l'organisation de cette journée. Cette initiative rejoint notre préoccupation constante d'ouverture du Centre d'analyse stratégique (CAS) à des échanges internationaux ; nous développons des partenariats avec nos homologues britanniques, néerlandais, et même récemment avec l'université chinoise de Jiaotong. L'Allemagne constitue pour nous, comme pour toutes les institutions françaises, un partenaire essentiel. Les relations avec la Fondation Konrad Adenauer tiennent une place particulière au sein de ces partenariats.

Le thème du vieillissement nous est rapidement apparu central et d'un intérêt partagé. Il s'agit en effet d'un défi majeur pour les sociétés occidentales, au premier rang desquelles la France et l'Allemagne. Dans ces deux pays, la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus passera respectivement de 16 % à 27 % et de 20 % à 27 % entre 2005 et 2050. Bien sûr, les personnes âgées ne sont pas toutes dépendantes : nous vivons plus longtemps et plus longtemps en bonne santé. L'augmentation de l'espérance de vie ne signifie heureusement pas que nous sommes appelés à être dépendants pendant une partie plus longue de notre vie. Cela étant dit, un défi reste posé par l'impact croissant de la dépendance dans une population totale dont la part de personnes âgées s'accroît.

C'est pourquoi l'enjeu du vieillissement d'une part, et de la dépendance d'autre part, mobilise fortement notre attention. Le CAS a récemment publié deux rapports sur ce thème. Le premier, *Vivre ensemble plus longtemps* (2010), traite de tous les aspects de la dépendance à l'exception des retraites¹. Un second travail, portant sur la comparaison internationale en matière de dépendance, a été rendu public le 28 juin 2011 et est disponible en ligne sur notre site Internet et celui de la Documentation française². Il nous a paru intéressant de verser ce rapport à notre débat franco-allemand d'aujourd'hui.

Nous avons choisi l'Allemagne qui constitue, outre un point de référence naturel, une source de comparaison particulièrement intéressante en matière de dépendance et de questions sociales. Nous partageons plusieurs enjeux : financer les dépenses sociales sans les laisser exploser, maintenir les seniors dans l'emploi le plus longtemps possible et prendre en charge les personnes dépendantes en permettant le maintien à domicile.

De part et d'autre du Rhin, l'année 2011 a marqué une étape importante pour la réflexion sur la prise en charge de la dépendance. De plus, les systèmes de protection sociale en France et en Allemagne présentent de nombreuses similitudes en regard du modèle libéral des pays anglo-saxons et du modèle de l'État-providence pur dans les pays nordiques. En hommage à l'Allemagne, notre modèle est défini comme « bismarckien » :

¹ Centre d'analyse stratégique (2010), *Vivre ensemble plus longtemps. Enjeux et opportunités pour l'action publique du vieillissement de la population française*, travaux coordonnés par V. Gimbert et C. Godot, Rapports et documents n° 28, Paris, La Documentation française, octobre.

² Centre d'analyse stratégique (2011), *Les défis de l'accompagnement du grand âge*, travaux coordonnés par V. Gimbert et G. Malochet, Rapports et documents n°39, Paris, La Documentation française, septembre. <http://www.strategie.gouv.fr/content/rapport-les-defis-de-laccompagnement-du-grand-age-0>

les prestations sociales sont financées par des cotisations professionnelles. Ce système prévoit également une couverture sociale pour les personnes qui ne sont pas couvertes par un dispositif professionnel. Il a connu une évolution progressive vers l'universalisation des prestations sociales, notamment des aides en matière de dépendance. Ainsi, l'assurance dépendance a été mise en place en Allemagne en 1995. En France, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a été créée en 2004 et les discussions se poursuivent. Les pistes pour gérer la dépendance se conçoivent, dans les deux pays, à l'intérieur du dispositif de la Sécurité sociale. Enfin, nous sommes confrontés au même défi du maintien d'un haut niveau de protection sociale, qui constitue l'une des clés de voûte de nos systèmes sociaux et politiques, dans un contexte où les finances publiques sont en difficulté.

En revanche, la démographie des deux pays est différente. La France maintient un taux de natalité plus élevé, entraînant des perspectives différentes sur le régime de Sécurité sociale en général et sur la branche dépendance en particulier. Cette problématique a également des répercussions sur le système de soins et l'accompagnement. Ainsi, la France ne risque-t-elle pas de faire face à des pénuries de main-d'œuvre alors que les besoins augmentent tant pour la prise en charge des personnes âgées que pour l'accueil des jeunes enfants ?

Parmi les nombreux enjeux liés au vieillissement des populations en France et en Allemagne, trois nous semblent intéressants et propres à illustrer les convergences et les différences entre nos deux pays :

- le vieillissement et les finances publiques ;
- les perspectives démographiques et le marché du travail ;
- les stratégies de prise en charge de la dépendance et les enjeux de solidarité intergénérationnels.

Ces trois sessions sont précédées de deux exposés introductifs, présentés par Anne-Marie Guillemard, professeur de sociologie à l'Université Paris Descartes et par Michael Eilfort, président de la Fondation Marktwirtschaft à Berlin. Nous avons également l'honneur d'accueillir le docteur Monika Stolz, ancienne ministre du Travail et des Affaires sociales du Bade-Wurtemberg, qui, en clôture du colloque, apportera son éclairage sur les thèmes abordés. Nous la remercions sincèrement d'avoir répondu à notre invitation.

Norbert WAGNER, directeur du bureau parisien, Fondation Konrad Adenauer

Au nom de la Fondation Konrad Adenauer, je suis très heureux de vous accueillir à ce colloque sur le vieillissement démographique de nos sociétés que nous avons le plaisir d'organiser avec le CAS. Je voudrais remercier Vincent Chriqui et Pierre-François Mourier pour notre coopération, excellente et efficace. C'est un grand honneur de nous réunir dans la salle Jean Monnet, qui fut un artisan de cette maison.

Depuis quelques années, lorsque survient en France un problème économique ou social, le regard se tourne vers l'étranger, en particulier vers l'Allemagne. Nous avons déjà tenu plusieurs débats, qu'il s'agisse des politiques fiscales ou d'austérité, du vieillissement des sociétés, de l'aide aux personnes dépendantes. Je souhaite que cette attitude inspire les Allemands, afin qu'ils regardent également au-delà des frontières nationales

en matière de politiques publiques. Bien entendu, notre exemple n'est pas toujours un modèle positif pour les autres pays : par exemple, nous sommes en train de revenir sur notre politique fiscale. À cet égard, nous devrions donc nous inspirer des pays étrangers, plutôt que l'inverse.

Cette journée est consacrée au vieillissement des sociétés et, en particulier, à l'assurance dépendance obligatoire. La France et l'Allemagne sont confrontées au même type de problèmes et ont développé des approches différentes, qui ne sont d'ailleurs pas reproductibles dans l'autre pays. C'est pourquoi il me paraît intéressant que nous puissions échanger nos expériences, afin de rapprocher au fil du temps nos positions.

Je vous souhaite à tous le plus grand succès pour ce colloque. Je tiens également à remercier les intervenants qui sont venus d'Allemagne et des autres villes françaises. Leur présence montre tout l'intérêt qu'ils portent au sujet d'aujourd'hui.

Exposés introductifs

Anne-Marie GUILLEMARD, Professeur de sociologie, l'Université Paris Descartes

Michael EILFORT, Président de la Fondation Marktwirtschaft, Berlin

Anne-Marie GUILLEMARD

Je suis très honorée de participer à ce colloque. Cet exposé se fonde sur l'ouvrage intitulé *Les défis du vieillissement*, publié récemment, qui dresse une comparaison internationale¹.

1. Repenser le système en fonction des parcours de vie

Les conséquences du vieillissement démographique sont trop souvent appréhendées sous le seul prisme de la réforme des retraites et, éventuellement, de la prise en charge de la dépendance. Cette position me semble extrêmement réductrice. Puisque nous réfléchissons sur les politiques publiques, j'attire votre attention sur le fait que **relever les défis du vieillissement implique un effort coordonné allant bien au-delà du seul traitement des questions de vieillesse**. Il s'agit notamment de remettre en cause la façon dont nous avons réparti les temps sociaux sur le cycle de vie. L'allongement de la vie nécessite de **repenser la répartition des temps de travail, des phases d'inactivité indemnisée et des périodes consacrées à l'éducation et à la formation**.

En effet, les systèmes de retraite ont été conçus dans une société industrielle, avec un pacte de solidarité entre les générations parfaitement adapté. Le cycle de vie comprenait alors trois phases : un temps court de formation, puis un temps intense et continu de travail et un temps bref, en fin de vie active, pour la retraite. Dans notre société postindustrielle, cette organisation à trois temps du parcours de vie est complètement bousculée. Par conséquent, nous devons repenser l'ensemble du système de protection sociale à la lumière de cette nouvelle temporalité flexible, qui entremêle les temps sociaux. **Les temps de formation sont accessibles tout au long de la vie. Les temps de travail connaissent de multiples interruptions, du fait de périodes de formation et d'inactivité indemnisée. Nous aspirons également davantage à concilier la vie professionnelle avec la vie familiale.** Il faut donc revoir complètement notre édifice de protection sociale pour l'adapter à des parcours de vie plus flexibles.

La société industrielle d'hier était organisée en trois temps et les bornes marquant la transition d'un temps de vie à l'autre relevaient de l'âge. En effet, le cours de la vie était peu ou prou identique pour tous les individus, chacun passant par les différentes étapes du cycle de vie au même âge. Il était donc possible de concevoir un âge standard légal de la retraite en fin de vie. Aujourd'hui, les configurations sont plus complexes. Des situations variées appellent des réponses en termes de protection sociale totalement différentes.

¹ A.-M. Guillemard (2010), *Les défis du vieillissement. Âge, emploi, retraite : perspectives internationales*, Paris, Armand Colin.

Prenons l'exemple de deux quinquagénaires, l'un avec des enfants ayant déjà quitté le domicile familial, l'autre en état de parentalité tardive. Ces deux personnes n'auront pas la même stratégie en matière de retraite. Il faut apporter des réponses qui s'adaptent à ces situations différentes. **A un même âge, nous ne sommes plus dans des configurations homogènes.** Il faut donc concevoir une protection sociale flexible, qui réponde à ces cas de figure diversifiés et qui ouvre par conséquent des choix de vie beaucoup plus larges aux individus. À l'instar de la Suède et de la Finlande, il serait pertinent de **mettre en place des retraites à la carte, à la place d'un âge légal.** À mon avis, gérer les populations par l'âge est devenu une pratique obsolète, car inadéquate dans les situations actuelles.

J'ai souhaité insister sur ce point qui me semble à la base de toute réflexion. Réfléchir aux défis du vieillissement, c'est **concevoir une nouvelle gestion qui ne soit plus fonction de l'âge mais des parcours.** Le facteur de l'âge n'est plus pertinent pour gérer les populations. Désormais, il faut gérer les parcours de vie et particulièrement les **transitions** qui exposent les individus à des risques. En effet, la vie professionnelle est à présent émaillée de multiples transitions. Dans la société industrielle, le parcours des individus ne comportait que deux transitions importantes : l'entrée sur le marché du travail et la sortie vers la retraite. Aujourd'hui, dans la société postindustrielle, il existe une multitude de transitions, récurrentes tout au long du parcours de vie : d'un emploi à l'autre, vers des formations, entre activité et chômage.

Il faut donc passer d'une protection sociale organisée autour des âges à une **protection sociale organisée autour de la gestion du capital humain et de la sécurisation des trajectoires de vie, qui tiennent également compte du vieillissement et de la longévité.** Nous sommes face à un chantier majeur. Une révolution des paradigmes à la base du système de protection sociale se profile. Il faut en finir avec la segmentation par l'âge et adopter des politiques du cycle de vie neutres sur ce plan.

2. Refonder le pacte social entre les générations

Un autre point me paraît important dans la réflexion sur les défis du vieillissement et les réponses des politiques publiques en termes de protection sociale. Il s'agit du pacte social entre les générations. Lorsque le système a été construit en France, ce pacte social incluait un partage entre la retraite et l'emploi. Les jeunes et les adultes assuraient l'emploi de manière continue, pour permettre aux personnes âgées de passer quelques années de bonheur modeste à la retraite. Ce pacte, qui a permis de sortir les anciens de la pauvreté et a obtenu des résultats fantastiques, est aujourd'hui vécu comme un sacrifice. En effet, il est inadapté aux évolutions de la société. Il faut donc le repenser. J'attire l'attention sur le fait que ce pacte ne peut pas être repensé en termes d'âge et que sa soutenabilité financière ne peut plus être assurée dans les mêmes conditions. En effet, la retraite deviendrait moins généreuse et ne pourrait plus répondre au défi du vieillissement.

Nous devons donc **refonder le pacte social entre les générations pour la retraite et l'emploi**, ce qui n'a pas été le cas dans les pays qui ont adopté des réformes, à l'instar de la France et de l'Allemagne. La nouvelle flexibilité du travail et du parcours de vie n'a pas été prise en compte. De ce fait, ce pacte que nous pensons avoir reconstruit présente des risques de pauvreté accrus pour les jeunes générations, qui ne bénéficieront pas de la continuité d'emploi de leurs aînés. Leurs retraites seront donc

moins généreuses. Nous risquons ainsi de creuser les inégalités intergénérationnelles, entre les aînés déjà entrés dans le système et les plus jeunes suivant un parcours professionnel atypique et récoltant des droits à la retraite diminués. Cette situation entraînera également des inégalités intra-générationnelles. Les actifs les plus vulnérables, notamment les femmes, se retrouveront dans une situation moins avantageuse.

Bien que nous ayons partiellement résolu le problème de la soutenabilité financière de nos systèmes de retraite par les réformes en cours, un risque majeur lié à l'inadéquation des transferts sociaux se profile, à terme. Les jeunes adultes d'aujourd'hui se retrouveront à cotiser pour des retraites de montant faible. La logique contributive est donc dénaturée et la légitimité du système sapée. La solidarité entre les générations pour la retraite et l'emploi doit être reconstruite et repensée à la lumière d'autres sociétés actuelles postindustrielles. Sans quoi, nous nous engagerons dans un processus risquant de mettre à bas la légitimité des principes de solidarité au fondement de notre système et que, précisément, les réformes actuelles tentent de préserver.

3. Conclusion

Cette situation appelle, en termes de politiques publiques, des réponses compréhensives et coordonnées au plan de l'emploi et des retraites. **L'État ne résoudra pas le problème du vieillissement uniquement avec des réformes des retraites et des systèmes de prise en charge de la dépendance.** En effet, ces éléments relèvent de la gestion par l'âge, alors qu'il faut passer à une gestion des parcours. L'exemple de l'emploi des seniors montre une sensibilité plus grande, chez notre voisin, à la mise en œuvre de politiques actives de gestion de la main-d'œuvre neutres sur le plan de l'âge. Les mesures prises relèvent de l'amélioration de la qualité du travail et d'efforts en direction de la formation tout au long de la vie. Ces éléments garantissent la reconstruction d'un pacte de solidarité entre les générations. Le système de protection sociale doit être refondu pour être plus favorable à l'emploi.

La France comme l'Allemagne veulent s'extraire de la « culture de la sortie précoce », c'est-à-dire des mécanismes de sortie anticipée du marché du travail développés afin de résoudre le problème de l'emploi. C'est pourquoi l'Allemagne a mis en place, dans la dernière décennie, des politiques de l'emploi, avec succès, alors que la France, qui a conservé des politiques de gestion par l'âge, n'arrive pas à remonter significativement son taux d'emploi.

Vincent CHRQUI

Merci de cette introduction particulièrement pertinente, qui justifie tout l'enjeu de ce colloque. **Il ne s'agit pas de résoudre un problème technique (retraites, dépendance, etc.) mais d'apporter une réponse d'ensemble, à l'aide de plusieurs politiques publiques, à un défi posé à la société.** Michael Eilfort va maintenant exposer le point de vue allemand.

Michael EILFORT

Je suis tout à fait d'accord avec Anne-Marie Guillemard : il ne faut pas réduire le thème de ce colloque à la question des retraites et aux réformes politiques en cours. Le sujet

est beaucoup plus vaste et nous concerne tous. Cette présentation abordera trois angles : électoral, financier et psychologique. Au préalable, il faut rappeler que le constat du vieillissement est davantage prégnant en Allemagne qu'en France, d'autant plus que le chiffre de la population française dépassera le nôtre en 2054.

➤ **Aspect électoral**

Ce point s'appuie sur une thèse sur l'abstentionnisme électoral¹ et sur l'ouvrage d'Alain Lancelot, ancien directeur de Sciences Po². À ce sujet, les comportements dans les deux pays sont clairement similaires. Outre une baisse de la participation électorale depuis plusieurs années, on constate un effet de l'âge sur l'abstentionnisme. En effet, **les citoyens les plus âgés exercent davantage leur devoir électoral que les plus jeunes**. Le premier vote est vécu comme un rite de passage motivant, mais les 21-25 ans apparaissent comme les moins engagés, à l'inverse des 60-70 ans. Après 80 ans, la participation chute de nouveau en raison des difficultés rencontrées par les seniors (santé, dépendance, etc.). Un engagement plus fort des plus âgés est donc observé, depuis plusieurs décennies, dans nos deux pays.

Qui plus est, **l'écart se creuse entre les plus et les moins engagés**, 13 points en 1953 et 20 points aujourd'hui. Pour les jeunes, le vote est vécu comme un droit, tandis que les aînés le considèrent comme un devoir. Le vieillissement de la population entraîne donc une participation relative plus importante. Ainsi, pour les élections générales de septembre 2013 en Allemagne, les plus de 60 ans représenteront 40 % des inscrits et 52 % à 54 % des votants. Du point de vue politique, **les candidats ont donc tout intérêt à éviter les sujets touchant aux réformes des retraites ou de la santé. L'aspect électoral induit un conservatisme social, au désavantage des jeunes générations.**

➤ **Aspect financier**

Depuis cinq ans, la Fondation Marktwirtschaft effectue un calcul des dettes implicites de l'État, c'est-à-dire son volume d'engagement financier pour le futur, qui n'est pas couvert par le niveau d'imposition ou par les provisions. Il s'agit par exemple des retraites des fonctionnaires. Je précise que les dettes explicites (crédits, etc.) représentent 2000 milliards d'euros en 2011, contre 7000 milliards d'euros de dettes implicites. **En 2010, les dépenses sociales représentent 54 % du budget fédéral allemand, soit 180 milliards d'euros dont 80 milliards sont consacrés aux retraites.** Ce pourcentage sera porté à 58 % en 2013.

Depuis plusieurs décennies, les contributions ne suffisent plus à financer les retraites et le problème est appelé à s'aggraver. Dans les années 1970 et 1980, l'État a accumulé des dettes implicites et explicites alors que la situation démographique était favorable. Comment résoudre ce problème aujourd'hui et dans les années à venir, contre la majorité des électeurs ? **Comment éviter un affrontement entre les générations ?** Comment repenser la solidarité et le pacte social ?

¹ M. Eilfort (1994), *Die Nichtwähler : Wahlenthaltung als Form des Wahlverhaltens*, Thèse de doctorat, Université de Tübingen.

² A. Lancelot (1968), *L'abstentionnisme électoral en France*, Paris, Armand Colin.

➤ Aspect psychologique

Si ce phénomène est mal traité, le vieillissement risque d'engendrer un blocage de la société. En général, les personnes âgées de 60 ans et plus tendent à éviter les risques, à rejeter les réformes et à préférer la sécurité et le *statu quo* au changement et à l'innovation. En Allemagne, la gare de Stuttgart constitue un exemple emblématique de ce problème. Il s'agit d'une infrastructure simple, que les autorités projettent de moderniser dans le cadre de la ligne entre Paris et Munich. La part de résistance des jeunes (50 %), liée notamment du coût du projet, est moins surprenante que celle des personnes de plus de 60 ans (50 %), réticentes à l'installation d'un chantier long et générateur de nuisances. **Il est plus difficile d'élaborer et d'imposer de nouveaux projets pour garantir la prospérité future dans une société âgée qui n'en verra pas forcément la concrétisation.** De même, sur le plan énergétique, l'Allemagne a décidé d'abandonner le nucléaire mais la population est réticente à adopter d'autres sources d'énergie. Il existe un concept sociologique pour qualifier cet état d'esprit réfractaire : « *Not in my backyard* » (NIMBY). Il est difficile pour une société qui vieillit de se moderniser et d'innover ; il s'agit d'un véritable défi posé aux décideurs politiques actuels.

Je ne souhaite pas conclure sur une note négative. Je citerai donc notre poète, Schiller : « *Dans la misère, la lucidité, la raison et les forces capables de nous sauver grandissent elles aussi.* »

Première table ronde

Viellissement et finances publiques

Didier BLANCHET, chef de département « Études économiques d'ensemble », INSEE

Lionel RAGOT, professeur d'Économie à l'Université d'Evry-Val-d'Essonne, conseiller scientifique au CEPII

Thusnelda TIVIG, professeur d'Économie politique, chaire Croissance et conjoncture, Centre de recherche sur le changement démographique de Rostock, Université de Rostock

La table ronde est animée par **Pierre-François MOURIER**, directeur général adjoint du Centre d'analyse stratégique.

Pierre-François MOURIER

Après deux exposés introductifs particulièrement riches, nous rentrons dans le vif du sujet sous un angle quelque peu provocateur. L'allongement de la durée de la vie n'est pas le seul facteur d'accroissement des dépenses publiques et je souscris aux propos des intervenants précédents à ce sujet. Même s'il pose une série de problèmes complexes, **le vieillissement est avant tout une chance de vivre ensemble plus longtemps**, pour reprendre le titre du rapport du CAS paru en juillet 2010¹. Ce phénomène constitue également une **opportunité unique pour refonder le pacte social entre les générations et pour garantir la cohésion sociale de nos pays**. Dans ces conditions, la question du lien entre le vieillissement et les finances publiques se pose de façon moins négative.

Ainsi, on peut se demander **quelles sont les conditions à remplir et les réformes à accomplir pour que le vieillissement de la population ne devienne pas un poids mais une chance réelle**. Les intervenants de cette table ronde auront la lourde tâche de répondre à cette question, en rappelant chacun le contexte dans lequel nos deux pays ont anticipé l'accroissement des dépenses publiques. Ils ne manqueront pas de mentionner le travail effectué par la Commission européenne, dans le cadre du Comité de politique économique, pour améliorer la comparabilité des projections à long terme entre les pays. Ces travaux visent également à mieux évaluer l'impact du vieillissement démographique sur les marchés du travail, sur la croissance potentielle nationale et sur les finances publiques de l'Union européenne.

Ce sujet ne peut être abordé à travers le seul prisme national. D'après les projections de la Commission, **la population européenne d'âge actif (15-64 ans) déclinera de 16 %, soit 48 millions de personnes, d'ici à 2050. Dans le même temps, la population de plus de 65 ans augmentera de 77 %, soit 58 millions de personnes, avec une part de plus en plus importante des plus de 80 ans**. Cette situation est envisagée dans l'état actuel de nos connaissances et pose plusieurs questions. **Comment financer les**

¹ Voir <http://www.strategie.gouv.fr/content/rapport-vivre-ensemble-plus-longtemps-0>

retraites ? Comment anticiper la croissance inéluctable des dépenses de santé et de prise en charge de la dépendance ? Comment garantir la cohésion sociale et nationale ?

Nous entendrons d'abord Thusnelda Tivig, professeur à l'Université de Rostock, qui dirige notamment un programme de recherche européen sur l'emploi des seniors. Didier Blanchet, chef du Département des études économiques d'ensemble à l'INSEE, nous donnera ensuite un aperçu de la situation française. Il est l'un des meilleurs analystes de l'ampleur des incidences du vieillissement de la population active, pour reprendre la thématique de ses articles parus en 2002 dans la revue *Économie et Statistique*¹. Enfin, Lionel Ragot, professeur d'Économie à l'Université d'Evry-Val-d'Essonne et conseiller scientifique au CEPIL, proposera quelques pistes de discussion.

I. Les conséquences du changement démographique pour l'État-providence

Thusnelda TIVIG

1. État des lieux

Commençons par examiner quelques chiffres. La comparaison entre les pyramides des âges de l'Allemagne en 2008, 2030 et 2050 montre une base qui s'affine et une part de la population active qui décroît. Le rapport entre les actifs et les personnes dépendantes (enfants ou seniors) passe de 2 contre 1 en 2008, à 4 contre 3 en 2030 et à 5 contre 4 en 2050. Il faudra veiller à ce que les personnes d'un certain âge puissent continuer à exercer un emploi, afin que les actifs soutiennent ceux qui en ont réellement besoin. En effet, si **le taux de population active ne change pas d'ici à 2050**, le rapport sera de 2 à 3 en 2030, c'est-à-dire que **2 personnes actives devront soutenir 3 personnes non actives**.

Une telle évolution démographique aura des conséquences considérables sur la prospérité de nos sociétés et sur l'État-providence. Anne-Marie Guillemard a mis l'accent sur les assurances retraite. En Allemagne, nous prenons en compte le facteur démographique au niveau de l'entreprise, dans la réflexion sur l'évolution de la prospérité.

Examinons à présent les dépenses publiques liées à la dépendance par rapport au PIB. La présentation de Michael Eilfort a montré que 50 % des dépenses publiques concernent le domaine social et qu'un quart des dépenses totales est réservé au financement des retraites, des pensions de réversion ou des allocations pour les enfants. Selon nos projections, ces dépenses représenteront en 2050 le même pourcentage que celui de l'ensemble des dépenses sociales aujourd'hui (environ 25 %). Parmi ces montants, celui alloué aux personnes âgées est en augmentation alors que celui alloué aux enfants diminue, compte tenu du taux de natalité. **En 2050, 25 % des dépenses sociales seront ainsi consacrées exclusivement aux aînés**. Les études montrent une évolution similaire dans les autres pays européens. **Les dépenses**

¹ Blanchet D. (2002), « Perspectives démographiques et marché du travail : une nouvelle donne, *Économie et Statistique*, n° 355-356, p. 47-55 (avec F Lerais) ; Blanchet D. (2002), « Le vieillissement de la population active française : ampleur et incidence », *Économie et statistique*, n° 355-356, p. 123-138.

publiques en faveur des retraites constituent donc un sujet brûlant pour nos sociétés.

Nous abordons le système de protection sociale sous l'angle des retraites, en raison de l'importance des dépenses publiques consacrées aux personnes âgées. L'assurance retraite obligatoire allemande présente deux caractéristiques.

Tout d'abord, le rapport entre les personnes qui cotisent et celles qui bénéficient des retraites est passé de 6 à 2 entre 1960 et aujourd'hui. Notre réforme n'est donc pas suffisante. Un peu moins d'un tiers des personnes sortant de la vie active actuellement quittent une activité non rémunérée : période de chômage, situation de handicap, etc. Environ un tiers des jeunes retraités sont donc assurés « passivement ». C'est par exemple le cas des femmes au foyer.

En second lieu, intéressons-nous aux personnes partant en retraite prématurément. L'âge légal de départ à la retraite était de 60 ans pour les femmes, point qui a été supprimé par la réforme, et de 65 ans pour les hommes. Les chiffres montrent que l'âge légal est respecté : les personnes quittent la vie active aussitôt que la loi le permet.

2. Recommandations

Plusieurs études abordent les modalités de la réforme du système de retraite. Malgré quelques points de divergence, les chercheurs sont d'accord sur les recommandations essentielles. En premier lieu, **les systèmes de retraite doivent être adaptés aux tendances de long terme, le vieillissement de la population et l'augmentation des départs précoces**. Parmi les pays de l'UE, l'Allemagne est le seul dont la population diminue depuis 2003. L'âge légal passera à 67 ans, mais les personnes continueront à partir en retraite autour de 65 ans malgré l'allongement de la durée de la vie.

Par ailleurs, il faut **préserver l'équilibre actuariel du système. Les prestations devront être calculées non plus sur les dernières années de cotisation mais sur toute la durée de vie au travail**. La retraite devra être réduite en cas de longues périodes de non-cotisation. Afin d'améliorer la justice sociale, il faudra instaurer des décotes pour les personnes partant plus tôt en retraite et des bonus pour celles qui acceptent de rester plus longtemps dans la vie active. Dans ces calculs, nous tenons compte des différences de mortalité au sein des groupes sociaux.

Enfin, l'une de nos recommandations concerne une niche. Il serait intéressant d'étudier les mécanismes d'autorégulation existants ou à mettre en place. L'un de nos chercheurs postule que le faible taux de natalité en Allemagne est lié à l'introduction du système de sécurité sociale. Nous faisons l'hypothèse qu'inversement, la diminution des retraites et des prestations sociales entraînerait une plus forte natalité. Un économiste italien a ainsi réalisé une étude vérifiant cette hypothèse dans son pays, qui présente également un faible taux de natalité.

Le Comité européen a publié un rapport sur la question de la durabilité du système et préconise un allongement de la durée de la période de travail. Tous les scientifiques n'interprètent pas cette recommandation de la même façon. Dans un article de 2006, un démographe a plaidé pour une nouvelle répartition du travail, des jeunes vers les personnes âgées. Ces mesures vont à l'encontre de celles mises en œuvre dans les années 1990 pour favoriser l'emploi des jeunes, comme les départs à la retraite

anticipés. Etant donné qu'en Allemagne, la part des jeunes qui entreront dans la vie active va diminuer de 12 % d'ici à 2030, nos économistes recommandent une **redistribution du travail vers les plus jeunes et vers les plus âgés.**

Pierre-François MOURIER

Je retiens plusieurs constats de votre exposé. Tout d'abord, **la pilule sera amère quelles que soient les politiques qui seront mises en œuvre.** Les responsables politiques devront faire preuve de beaucoup de **pédagogie** envers nos concitoyens, particulièrement auprès d'une population vieillissante, comme l'a souligné Michael Eilfort. Par ailleurs, votre argument rejoint celui de Anne-Marie Guillemard : il faudra repenser les parcours de vie et le travail des seniors, particulièrement en France. Aujourd'hui, on acquiert ce statut à partir de 50 ans. Une partie de ces personnes est en France en sous-activité manifeste ; c'est beaucoup moins le cas en Allemagne depuis la dernière décennie. Cette situation n'est pas soutenable sur le court terme, encore moins sur le moyen terme.

Je suis très désireux d'entendre le contrepoint apporté par Didier Blanchet.

II. Les conséquences du vieillissement sur les dépenses publiques en France

Didier BLANCHET

Comme Thusnelda Tivig, j'insisterai sur la partie du système de protection sociale qui subit le plus directement les conséquences du vieillissement démographique, c'est-à-dire le système de retraite. Les autres aspects seront traités pendant les tables rondes suivantes.

1. La nature du vieillissement

Au sens conventionnel, **le vieillissement** est l'augmentation de la part de la population de plus de 60 ou 65 ans dans la population totale. Ce phénomène **résulte de trois facteurs : l'accroissement tendanciel de l'espérance de vie, l'effet du *baby-boom* et l'impact d'un niveau de fécondité inférieur au seuil de remplacement des générations.** L'effet du *baby-boom* est souvent présenté comme un effet en cloche, avec un problème de retraites reposant uniquement sur la génération des *baby-boomers*. Or l'effet réel est exactement inverse, en U ou en V : l'arrivée de cette génération dans la vie active a facilité le financement des retraites, il s'est agi d'une parenthèse favorable dont nous avons commencé à sortir. Dans le cas de la France, les deux premiers facteurs sont plus importants. Notre niveau de fécondité est en effet plutôt élevé en regard de plusieurs pays comparables.

Une façon de le vérifier est de regarder les évolutions relatives des effectifs de plus de 60 ans et des 20-59 ans à l'horizon 2060, avec 2010 comme année de base. Il y a une forte augmentation relative du groupe des personnes de 60 ans et plus et peu d'évolution du nombre des 20-59 ans. Le problème des retraites n'est pas lié au déficit des contributions dans le second groupe mais à un besoin plus élevé au sein du premier groupe. À partir du début des années 1970, l'arrivée en activité des *baby-boomers* a modifié la trajectoire « normale », ou tendancielle, du vieillissement de la population,

celle qui aurait dû résulter de l'allongement de la durée de vie. À partir de 2005, avec leur entrée en retraite, la courbe commence à rattraper l'évolution tendancielle.

Ces deux aspects montrent le **caractère irréversible du phénomène de vieillissement**. Lorsque le débat sur les retraites a débuté en France, la politique familiale a été évoquée comme solution. Cette réponse, de même que celle mettant en avant les flux migratoires, n'est pas pertinente du fait des deux autres facteurs. En effet, **le vieillissement est principalement dû à un allongement de la durée de vie (effet « par le haut »), plutôt qu'à une fécondité légèrement inférieure au seuil de remplacement des générations (effet « par le bas »)**. Le flux migratoire, pris en compte dans les projections d'évolution de la population à hauteur de 100 000 personnes par an, permet de compenser le second effet mais pas le premier.

2. Les conséquences sur le système des retraites

Les conséquences du vieillissement, en termes financiers globaux, sont les plus importantes pour les retraites. Dans les autres domaines, le rôle des changements démographiques est moins mécanique, s'agissant par exemple des dépenses de santé.

Le système de retraite français est de type bismarckien, complexe, et d'une générosité qui s'est accrue jusqu'au milieu des années 1980. Pendant les années 1970, l'État a réalisé beaucoup d'efforts en direction des personnes âgées, pour combattre la pauvreté qui concernait alors principalement les plus de 65 ans. Puis l'âge de la retraite a été abaissé à 60 ans en 1984, alors que le taux d'emploi de la tranche 60-64 ans était déjà bas. Le poids actuel des dépenses de retraite représente environ 12 % du PIB.

Je rappelle que les conséquences des changements démographiques sur ce système sont appréhendées dans cette enceinte depuis le début des années 1990, notamment à travers le *Livre Blanc sur les retraites*¹. Sans réforme, le maintien du *statu quo* (âge de sortie, niveau des pensions) aurait conduit la part de ces dépenses dans le PIB à environ 18 %. Le but des réformes a été de réduire cette croissance anticipée.

3. Les réformes en France

Auparavant, la retraite était accordée entre 60 et 65 ans (âges légaux minimum et maximum), sous une condition de durée de cotisation de 37,5 ans. Un départ anticipé était fortement pénalisé et un départ reporté ne présentait aucune compensation. Les travailleurs avaient donc tout intérêt à quitter le marché du travail une fois le niveau d'annuités atteint. La réforme de 1993 n'a pas modifié la structure du barème mais a retardé le moment d'atteinte du point anguleux et a abaissé la générosité du système pour les personnes partant au taux plein. Celle de 2003 a continué à repousser l'âge d'accès au taux plein et a amorcé une évolution vers un système actuariellement neutre, introduisant une bonification pour les départs plus tardifs. En 2010, la dernière réforme a décalé la fenêtre de liquidation à 62-67 ans sans toucher au reste du barème.

Il est difficile d'évaluer l'effet de ces trois réformes, car les règles de la retraite sont complexes et il faut prendre en compte les interactions avec le marché du travail et la croissance économique. Globalement, elles ont néanmoins permis de réduire les déficits attendus à l'horizon 2050, comme le montrent les projections successives du Conseil

¹ *L'avenir de nos retraites. Rapport au Premier ministre*, sous la direction de J.-M. Charpin, Paris, La Documentation française, janvier 1999.

d'orientation des retraites. La crise de 2008 a eu pour effet principal de détériorer l'équilibre financier à court terme plutôt qu'à long terme, mais a précipité la réforme de 2010.

Les travaux de la Commission européenne évoqués en introduction montrent cependant que ce freinage passera par l'abaissement du pouvoir d'achat relatif des retraités. En France, le ratio des pensions par rapport au salaire moyen est supérieur à 60 % en 2007 et présente un décrochement d'environ 20 % à l'horizon 2060. Il s'agit d'un levier puissant pour réduire la part des retraites dans le PIB. C'est le cas dans la plupart des pays européens, à l'exception du Royaume-Uni, où le niveau initial est bas.

4. Des questions complémentaires

On peut tout d'abord **se demander dans quel domaine des efforts additionnels à ceux déjà décrits doivent être faits**. La question de l'interaction avec le marché du travail, et notamment de la transition entre vie professionnelle et retraite pour les travailleurs âgés, sera abordée lors des prochaines séances. En outre, Anne-Marie Guillemard a souligné l'importance de l'adéquation des pensions. **Il faudra être attentif à ce que la situation des retraités, notamment des plus âgés, ne se rapproche pas du seuil de pauvreté**. En effet, un des leviers pour réduire le niveau des pensions a été l'adoption de règles d'indexation moins favorables une fois la retraite liquidée. La situation des retraités français connaîtra une régression, mais pour s'établir au niveau actuel dans certains pays européens. Des analyses plus fines permettront de déterminer quels groupes subiront le plus fortement ce recul du pouvoir d'achat relatif.

Enfin, **la simplification du système, notamment la mise en place de comptes notionnels, a été laissée en suspens par la réforme de 2010. Le système français demeure complexe et les réformes ont plutôt tendance à accroître cette complexité**. Sur ce point, une proposition fréquente est de faire tendre le système vers davantage de neutralité actuarielle, ce qu'on a déjà fait en partie. Ceci a l'intérêt de faciliter le libre choix de l'âge de la retraite. Mais il faut rappeler que ce genre de système ne garantit pas spontanément l'équilibre financier du système. Ce qui est le plus décisif est le point de référence autour duquel s'exprime cette liberté de choix, et celui-ci doit être fixé en fonction de la tolérance de la collectivité au niveau de dépenses sociales.

Pierre-François MOURIER

Parmi les conclusions à tirer de cet exposé, on voit que les décideurs politiques ont pris, au fil des ans, leurs responsabilités, avec des réformes qui ont permis de préserver le système. Au demeurant, il faudra aller vers une réforme systémique, nécessitant une période spécifique de transition qui se profile dans les années à venir. Finalement, après un mouvement historique ayant permis de sortir les personnes âgées de la pauvreté, il n'est pas question d'envisager, du moins jusqu'à l'horizon 2040, un effet de rebond entraînant une nouvelle paupérisation.

III. Commentaire

Lionel RAGOT

Les deux exposés ont clairement posé l'état des lieux des finances publiques en France et en Allemagne et des politiques en cours pour s'adapter au vieillissement démographique. Je commenterai trois points.

Didier Blanchet a tout d'abord indiqué qu'il était difficile d'évaluer l'effet des réformes du fait de l'interaction avec d'autres variables, en particulier l'environnement macro-économique. Je vais revenir sur les effets du vieillissement sur la croissance potentielle, souvent négligée dans les études prospectives. En second lieu, Thusnelda Tivig a rappelé que nous devons rechercher un système de protection sociale durable, en soulignant les difficultés à définir ce terme. Dans ce contexte, il ne s'agit pas d'un système financièrement équilibré. Même si le système français atteint cet équilibre, sa viabilité n'est pas assurée en raison des problèmes générationnels qu'il pose. Enfin, l'impact de l'immigration sur les finances publiques et la protection sociale est différent en France et en Allemagne. Le premier exposé a montré que ce phénomène peut constituer une variable d'ajustement.

1. Les effets du vieillissement sur la croissance potentielle

Les projections quantitatives du vieillissement négligent souvent les effets macro-économiques, notamment sur la croissance potentielle. Or il s'agit d'une variable importante des recettes de notre système de protection sociale. Une étude récente indique qu'il existe **trois canaux principaux par lesquels une transformation de la structure par âge peut avoir un impact sur la croissance potentielle.**

- Le premier est une **modification de l'offre de travail**. En France, le niveau de la population active est appelé à se stabiliser du fait du vieillissement « par le haut ». En Allemagne au contraire, cette population diminuera d'environ 10 % à 12 %. Les impacts sur le niveau du PIB sont très différents.
- Le deuxième est la **productivité du travail**. Cette productivité sera impactée si de plus en plus de personnes âgées restent sur le marché du travail plus longtemps. De même, la productivité globale des facteurs, par exemple l'innovation et le progrès, n'est pas insensible à la structure par âge de la population.
- Le **taux d'épargne**, enfin, est différent selon la période du cycle de vie. La modification de la structure par âge modifie le taux d'épargne et l'accumulation du capital.

Nous avons besoin de nous intéresser plus avant à ces sujets, en raison notamment de la modification des comportements aux différents âges.

2. La durabilité du système de protection sociale

Le vieillissement démographique accentuera les modifications dans les transferts intergénérationnels. Cette question de la guerre des générations est liée aux finances publiques. En effet, les transferts intergénérationnels fonctionnent dans les deux sens. La partie ascendante, des « jeunes » vers les « vieux » – il s'agit de termes employés en économie – est publique (santé et retraites) et la partie descendante est privée

(donations et héritages). **En France, les transferts ascendants, reçus par la population de plus de 60 ans, représentent actuellement 18,54 % du PIB et sont appelés à prendre de l'ampleur. Les transferts descendants représentent environ 5,5 % du PIB, dont 60 % d'héritages et 40 % de donations, dont 3,3 % sont le fait de transferts financiers des personnes âgées vers les jeunes.** Avec l'allongement de la durée de vie, les transferts descendants s'effectuent de plus en plus vers des personnes âgées, c'est-à-dire au sein de la même catégorie de population. Un quart des héritages est ainsi perçu aujourd'hui par des personnes de plus de 60 ans et ce chiffre est amené à croître. **Si le système reste inchangé, le poids financier reposera exclusivement sur les jeunes alors que les transferts descendants resteront internes à une même génération.**

3. L'impact de l'immigration

Un rapport de l'ONU (2000) avait montré que l'immigration dite « de remplacement » pouvait constituer une solution au problème du vieillissement démographique, en maintenant constante ou en accroissant la population active. Cette question se posera en Allemagne étant donné que sa population est appelée à diminuer, contrairement à la France. Cependant, **l'immigration ne constitue en aucun cas un instrument permettant d'éviter le vieillissement démographique.** Les travaux de Didier Blanchet montrent que le maintien du ratio de dépendance à un niveau constant nécessiterait un doublement de la population française tous les quarante ans. Il faudrait donc accueillir à l'horizon 2030 plusieurs millions d'immigrés.

Néanmoins, les effets de l'immigration sur les finances publiques sont intéressants. Le travail réalisé sur ce sujet avec Xavier Chojnicki a dégagé trois résultats qui concernent uniquement la France¹. Ce type de travaux est très sensible au système de protection sociale et à la structure par âge et par qualification de la population nationale. Il existe d'ailleurs peu de littérature relative à l'impact de l'immigration sur les finances publiques, celle-ci est essentiellement disponible aux États-Unis, avec des résultats divergents d'un État à l'autre.

Globalement, **le phénomène de l'immigration ne pèse pas sur le financement de la protection sociale en France.** En 2005, le solde des cotisations et autres taxes versées à la Sécurité sociale par les immigrés par rapport aux aides reçues est légèrement positif (4 milliards d'euros). Cet effet, globalement neutre, ne l'est pas pour chacune des branches de la protection sociale. **L'effet est bénéfique pour les branches retraite et santé.**

Par ailleurs, nous avons observé l'évolution des comptes de la protection sociale jusqu'en 2050 en l'absence du flux migratoire, à hauteur de 100 000 personnes par an, selon les projections de l'INSEE. L'impact serait négatif, en accroissant le besoin de financement de l'ordre de 2 % du PIB. **L'apport de la population immigrée est donc bénéfique en raison de sa structure par âge, concentrée dans la tranche active.**

Nous avons examiné l'opportunité d'une immigration sélective, c'est-à-dire de personnes qualifiées. À moyen terme, cette immigration sélective sera bénéfique pour les comptes de la protection sociale, mais cet effet est neutralisé à long terme, à

¹ Chojnicki X. et Ragot L. (2011), « L'immigration peut-elle sauver notre système de protection sociale ? », *La Lettre du CEPII*, n° 311, juin (www.cepii.fr).

l'horizon 2060 ou 2070. En effet, les immigrés plus qualifiés contribueront davantage en période d'activité, mais pèseront également davantage sur le système de protection sociale. En outre, l'espérance de vie dépend du niveau de qualification et ces immigrés qualifiés vivront plus longtemps. Enfin, leur taux de fécondité sera plus faible, comme celui des natifs.

IV. Débat

Pierre-François MOURIER

Je reviens au thème de la croissance potentielle pour rappeler que le CAS a sorti un rapport sur ce sujet¹. Serge Volkoff a donné, en 2011, un exposé au Conseil d'orientation des retraites sur la productivité aux différents âges de la vie. Il a expliqué que des déficits de productivité au cours de la vie pouvaient être compensés par des compétences différentes. Il s'agit d'un sujet complexe et passionnant. Vous avez également développé des éléments intéressants concernant la durabilité du système et la guerre des générations, sur lesquels nous reviendrons au long de cette journée.

Jacques-André TROESCH, Conseiller à la Cour des comptes

Je souhaite d'abord faire deux remarques. Le dossier remis aux participants comporte un article sur l'expérience de BMW en Allemagne, montrant que la productivité des plus de 50-60 ans placés sur des postes de travail adaptés est aussi forte, voire plus forte, que celle des personnes jeunes. De son côté, Thusnelda Tivig a indiqué qu'une protection sociale faible conduit à une hausse de la fécondité. Ce phénomène est effectivement exact dans certains États des États-Unis au cours des dernières années. Au niveau politique, le *Tea Party* regroupe des familles relativement nombreuses, refusant une protection sociale généralisée.

Concernant le financement, les chiffres donnés par les intervenants, notamment par Lionel Ragot, tiennent-ils compte des transferts budgétaires *via* les prélèvements sociaux globaux ? Ensuite, compte tenu du niveau plus élevé en France du pouvoir d'achat moyen des seniors par rapport à celui de la population active, est-il possible de « faire payer » davantage cette catégorie, notamment à travers la CSG et la CRDS ? Par ailleurs, toutes les analyses ont pris en compte la population active vis-à-vis de la population inactive. Ne serait-il pas plus pertinent d'utiliser la population employée et la population inactive et retraitée ? En effet, la situation allemande ou suisse, avec un taux de fécondité mais aussi d'inactivité faible, est à mon sens meilleure que la situation française qui présente un taux de fécondité supérieur mais aussi de chômage plus élevé. Enfin, les intervenants ont évoqué des systèmes globaux de financement de la protection sociale et des retraites. Or les pays qui mettent en place des réformes efficaces, à l'instar de la Suède, instaurent des systèmes complémentaires de retraite individuelle. Quelle que soit la base de solidarité que nous souhaitons conserver, nous ne pourrions pas éviter cette individualisation.

¹ Centre d'analyse stratégique (2011), *France 2030 : Cinq scénarios de croissance*, Rapport du groupe de travail présidé par B. Coeuré et V. Chriqui, Rapport et documents n° 35, Paris, La Documentation française. Téléchargeable sur : <http://www.strategie.gouv.fr/content/france-2030-cinq-scenarios-de-croissance-0>

Anne-Marie GUILLEMARD

La guerre des générations, avec le constat des transferts ascendants massifs, constitue une préoccupation importante. Je partage vos réflexions sur la population active. En comparaison internationale, la France présente de mauvaises performances aux deux extrémités de l'échelle d'âge (moins de 25 ans et plus de 55 ans). Cette situation appelle des actions sur l'emploi. L'Allemagne est dans un cas de figure différent, avec une situation de l'emploi des juniors satisfaisante et un taux d'emploi des seniors en remontée. En France, il faut penser en termes de solidarité entre les générations. Ma proposition est peut-être naïve, mais j'estime que **les transferts ne doivent pas se limiter à la retraite, mais être investis dans une politique d'emploi public en direction de toutes les générations et notamment la plus nécessiteuse**. Je rappelle que nos réformes ont créé un sas d'inactivité, pris en charge par le chômage et les minima sociaux. En France, l'âge moyen de sortie du marché du travail est de 58,9 ans tandis que l'âge d'entrée dans le système de retraite est de 61,6 ans. Au contraire, les réformes devront allonger la vie active, *via* des politiques de l'emploi. Je m'appuie sur **l'exemple de la Finlande, qui a investi dans les transitions, le bien-être au travail, le capital humain tout au long de la vie et qui estime un gain de 5 % du PIB d'ici à 2030**. Des investissements judicieux (formations, qualité du travail) changent la donne, sous l'angle de la durabilité des systèmes. Il est bien connu que **l'augmentation du nombre de contributeurs constitue le meilleur levier pour favoriser l'équilibre et la durabilité du système des retraites**.

Pierre-François MOURIER

Lionel Ragot peut compléter son intervention, en mettant l'accent sur le rôle de la « génération pivot » des 45-64 ans dans les solidarités ascendante et descendante ; Thusnelda Tivig ou Michael Eilfort reviendra sur la réforme allemande du travail des seniors, ses résultats manifestes et éventuellement ses effets pervers en termes de précarisation.

Lionel RAGOT

L'élément important dans le calcul de l'équilibre financier de la branche retraite est le ratio du nombre de cotisants par rapport au nombre de bénéficiaires. Le nombre de cotisants est constitué de la population en âge de travailler que multiplie le taux d'activité. Un des moyens d'augmenter le nombre de cotisants revient donc à accroître ce taux d'activité. Néanmoins, cette règle ne s'applique pas dans le cas allemand, du fait de la baisse de la population active. En France, il est tout à fait possible d'utiliser ce levier avec le taux d'activité des plus de 55 ans.

Concernant la guerre des générations, il existe trois grands scénarios. Le premier est le *statu quo*, avec une génération âgée qui pèse sur la plus jeune. Le deuxième est le partage du fardeau, avec des efforts de la part des deux parties. Le troisième est l'investissement dans l'éducation et la formation des jeunes actifs, avec des effets bénéfiques attendus sur le marché de l'emploi, qui est une solution plus coûteuse pour les plus âgés à court terme (effet transitoire).

Anne-Marie GUILLEMARD

Selon moi, il faut investir dans toutes les générations.

Didier BLANCHET

La guerre des générations a longtemps été occultée en France et nous connaissons probablement aujourd'hui l'effet inverse, en présentant certaines générations comme particulièrement brimées. Le débat pourrait progresser grâce à des données statistiques plus complètes sur les transferts sociaux. De façon erronée, les jeunes générations estiment que les réformes des retraites les amènent à cotiser à perte. Dans notre système qui stabilise le taux de cotisation, chaque génération bénéficiera d'un retour sur cotisation égal au taux de croissance de l'économie. Sans ignorer l'iniquité intergénérationnelle, il serait pertinent d'utiliser de telles données pour alimenter ce débat de façon constructive.

Thusnelda TIVIG

Concernant la productivité des personnes les plus âgées, je lirai l'étude sur BMW avec le plus grand intérêt, mais nous ne possédons en Allemagne que peu de données sur cette question. Plusieurs projets de recherche, subventionnés par les entreprises ou par l'État, sont en cours. Les premiers résultats montrent qu'un progrès organisationnel et non technique est nécessaire. **Les seniors réagissent très fortement à l'organisation de leur travail et c'est pourquoi une partie part en retraite de façon prématurée.** Cette réticence à la réorganisation doit être prise en compte dans le management de la formation.

Le thème des économies a également été abordé. **Contrairement à la théorie traditionnelle, les seniors épargnent. Ils réduisent certes leur épargne au début de la retraite pour des dépenses domestiques, mais la relancent par la suite en prévision d'une situation de dépendance.** Nous n'avons pas encore obtenu de succès dans ce domaine pour les 60-65 ans. Les résultats sont bons pour la classe de 50-65 ans, mais dans le détail, seuls les 55-60 ans font de la prévention. De plus, **les entreprises sont prêtes à conserver les seniors plus longtemps dans leur emploi, mais pas à engager de nouveaux salariés âgés.**

Franck DURAND

J'ai assisté à un colloque du CAS tout récemment, au cours duquel Martin Hirsch a attiré notre attention sur la Chine¹. En vingt ans, ce pays connaîtra le vieillissement de la population que nous avons vécu en cent-vingt ans. Nous achetons à bas prix des produits manufacturés par l'équivalent d'une main-d'œuvre immigrée bon marché et la Chine finance notre déficit public. **Que se passera-t-il dans vingt ans, lorsque la Chine cessera de nous approvisionner en produits bon marché et nous demandera de restituer son épargne investie chez nous, afin de financer ses propres personnes âgées ?**

Pierre-François MOURIER

Cette question est passionnante, quoiqu'un peu vaste pour le cadre de nos débats.

¹ <http://www.strategie.gouv.fr/content/seminaire-de-l%E2%80%99action-sociale-la-cohesion-sociale>

Lionel RAGOT

Elle est actuellement étudiée au CEPII au travers du modèle IGENUE, qui intègre l'évolution de l'épargne et de la population mondiale. Ces travaux, lorsqu'ils seront achevés, pourront être consultés¹.

¹ <http://www.cepii.fr/resultatsform.asp>

Deuxième table ronde

Perspectives démographiques et marché du travail

Werner EICHHORST, directeur adjoint « Politique du marché du travail », Forschungsinstitut zur Zukunft der Arbeit (IZA, Institut de recherche sur l'avenir du travail)

Antoine MAGNIER, directeur de la DARES, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

Michel PARLIER, responsable du département « Compétences, travail, emploi », Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT)

La table ronde est animée par **Michael BORCHARD**, directeur du service Politique et Conseil, Fondation Konrad Adenauer.

Michael BORCHARD

Schiller, notre poète déjà cité, a également écrit que l'amitié est entretenue par la connaissance mutuelle. C'est tout à fait le cas de la relation entre nos deux pays. Nous avons pris l'habitude de comparer nos expériences et je me réjouis, à ce titre, de l'organisation de ce colloque.

Je reprendrai une remarque de Pierre-François Mourier : il est important de n'être pas trop pessimistes sur le sujet qui nous réunit aujourd'hui. Nous avons l'impression d'être confrontés à des enjeux très lourds, qui constituent sans doute le défi du siècle, mais il ne faut pas sous-estimer l'importance de vivre plus longtemps en bonne santé. Nous sommes dans la même situation qu'un automobiliste qui se voit donner une Porsche ou une Renault Alpine et qui se plaint ensuite que le paysage défile trop vite.

Deuxièmement, le vieillissement démographique n'est pas apparu du jour au lendemain, mais progressivement, et je ne suis pas sûr que nous l'ayons suffisamment anticipé. À présent, nous devons mettre en œuvre tous les efforts possibles pour nous attaquer à la racine de ce problème. Toujours soucieuse de l'avenir, notre Fondation rappelle que Konrad Adenauer avait confiance dans la faculté de procréation de l'espèce humaine. Se serait-il trompé en ce qui concerne l'Allemagne ? Bien entendu, tous les individus ne vieillissent pas dans les mêmes conditions et il faut en tenir compte.

De plus, le « bonus démographique » sur le marché du travail constitue une sorte de sésame en Allemagne. Ayant moins d'enfants, nous avons pu investir dans la formation des jeunes. Nous réalisons aujourd'hui que cette politique a été une erreur. De même, dans cette grande et belle ville européenne qu'est Paris, nous ne devons pas oublier la situation des zones rurales pénalisées en termes d'emploi, d'investissement, de développement de l'économie locale. Les conséquences pour les populations qui y vivent sont catastrophiques.

Enfin, examinons les différences entre nos deux pays. En Allemagne, la discussion est centrée autour du manque de personnel qualifié sur le marché du travail. Nous nous

retrouverons dans une situation difficile dans les 25 prochaines années et de nombreuses solutions ont été évoquées. Werner Eichhorst est un expert particulièrement compétent sur cette question au sein de l'Institut de recherche sur l'avenir du travail, qui comprend un réseau d'environ mille chercheurs très actifs. Le débat autour du déficit en personnel qualifié recouvre trois enjeux relatifs au marché du travail : la place de l'immigration, l'intégration des seniors et une meilleure utilisation du potentiel que constitue la population féminine. En France, le pourcentage de femmes actives est beaucoup plus élevé, mais le chômage des jeunes et l'immigration de personnels qualifiés posent problème. Le point de vue français sera exposé par Antoine Magnier, directeur de la DARES, au sein du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé. La mise en perspective des interventions sera assurée par Michel Parlier de l'ANACT.

I. L'emploi des seniors en France

Antoine MAGNIER

Voici quelques éléments d'analyse sur l'évolution récente du taux d'emploi des seniors et sur les perspectives de ce taux d'activité pour les prochaines décennies, à la suite des réformes adoptées ces dernières années. Trois enseignements semblent les plus importants :

En France, le taux d'emploi des seniors reste bas, en comparaison internationale et notamment par rapport à l'Allemagne.

Néanmoins, les évolutions de ce taux d'emploi ont été manifestement positives au cours de la dernière décennie, notamment à la suite de mesures prises récemment.

Compte tenu des réformes adoptées ces dernières années et notamment en 2010, **une hausse très sensible du taux d'activité des personnes âgées est attendue au cours des dix ou vingt prochaines années.**

1. Rappel et comparaison internationale

Si l'on examine principalement la classe d'âge des seniors de 55 à 64 ans, les évolutions récentes de deux variables doivent être soulignées :

➤ **le taux d'emploi**

Il s'agit du rapport entre le nombre de personnes en situation d'emploi et l'ensemble de la classe d'âge.

➤ **le taux d'activité**

Il s'agit du rapport entre le nombre d'actifs (occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Le taux d'emploi des seniors (55-64 ans) est comparativement faible, de l'ordre de 40 %, soit 6 points de moins que l'ensemble de la zone euro, 6,5 points de moins que l'UE des 25, et 18 points de moins que l'Allemagne. Cette situation comprend un taux d'emploi des 60-64 ans particulièrement faible en France (18 % en 2010), soit 11 à 13 points en dessous de la moyenne européenne et 23 points en dessous de l'Allemagne. En cause, le seuil d'âge du départ en retraite à 60 ans, qui prévalait jusqu'à une date récente.

Cette performance comparativement défavorable reflète également, dans une moindre mesure, une position également défavorable du taux d'emploi des 55-59 ans, même si la situation s'est améliorée sur les dernières années. Ce taux se situe, en 2010, légèrement en deçà de la moyenne européenne et, début 2011, au même niveau, mais reste inférieur de 11 points à celui de l'Allemagne.

La comparaison avec les taux d'activité dans l'UE pour les différentes classes d'âge montre une situation défavorable pour la France, non seulement au-delà de 60 ans mais également en deçà. Le recul de ce taux est particulièrement important entre 55 et 60 ans.

2. Évolutions récentes de l'activité des seniors

Nous avons enregistré une baisse très forte du taux d'emploi et d'activité des seniors au cours des années 1970 et 1980, particulièrement entre 1980 et 1985 à la suite de la mise en place de dispositifs de cessation anticipée d'activité et de l'abaissement de l'âge légal de départ en retraite à 60 ans. Cette diminution a été beaucoup plus forte et notre taux d'activité ne s'est pas redressé aussi sensiblement que dans d'autres pays. Par exemple, l'Allemagne a connu la même évolution que la France, jusqu'à un redressement très important de son taux d'activité pendant les années 2000 et notamment sur la période 2005-2010.

Néanmoins, il faut tenir compte de plusieurs facteurs : d'une part, un changement méthodologique lié à la mesure des taux d'emploi et d'autre part, des effets de structure démographique très importants. L'arrivée des *baby-boomers* à l'âge de 55 ans en 2000, puis à 60 ans en 2005, est venue grossir mécaniquement l'une puis l'autre des classes. Une fois corrigés ces effets, la hausse du taux d'emploi des seniors apparaît régulière sur la période récente, avec une progression de 5 points entre fin 2007 et fin 2010. Il nous reste encore un long chemin à parcourir.

3. Principales mesures de politiques publiques

Beaucoup de mesures ont été prises depuis le début des années 2000 et je les classerai en quatre groupes. Les trois premiers types de mesures ont déjà commencé à affecter le taux d'emploi des seniors alors que le quatrième train ne portera ses fruits que dans les prochaines années.

Les premières mesures ont été prises dans le cadre de la **réforme des retraites de 2003**. Mesure phare, **l'allongement de la durée de cotisation nécessaire pour l'obtention de la retraite à taux plein** a commencé à produire des effets favorables.

Le **Plan national d'action concertée pour l'emploi des seniors, en 2006**, a constitué un tournant dans la prise de conscience dans l'ensemble de la sphère publique. Le gouvernement a repris à son compte des propositions alignées et interprofessionnelles des partenaires sociaux.

Les **lois de finances pour 2008 et 2009** comportent certaines mesures très vigoureuses : **le report de l'âge de la mise à la retraite d'office, le resserrement progressif des conditions d'éligibilité à la dispense de recherche d'emploi (dispositif de cessation anticipée d'activité), l'obligation fixée par les pouvoirs**

publics aux entreprises et aux branches de mettre en place des accords en faveur de l'emploi des seniors, la libéralisation du cumul emploi-retraite.

Concernant les mesures prises pour réduire l'accès au dispositif de cessation anticipée d'activité en France, nous disposons à ce jour de trois dispositifs à financement public :

- les préretraites publiques, qui ont baissé tendanciellement depuis la fin des années 1990 et sont aujourd'hui marginales ;
- la dispense de recherche d'emploi pour les chômeurs de 56-57 ans, qui a pris de l'ampleur au milieu des années 2000 mais qui a fondu sur les 3 ou 4 dernières années ;
- un dispositif, mis en place en 2003, en faveur des personnes ayant commencé à travailler très jeunes et leur permettant de partir plus tôt en retraite : les entrées ont augmenté à partir de 2004 pour se restreindre à partir de 2007.

À mon sens, les mesures de resserrement de l'accès à ces dispositifs ont joué un rôle considérable dans la bonne tenue récente du taux d'emploi des seniors, malgré la crise.

4. Perspectives

Les dernières projections de population active élaborées par l'INSEE tiennent compte des tendances démographiques et des évolutions récentes des comportements d'activité, à partir de modélisations certes toujours discutables mais crédibles. Elles **anticipent une hausse très sensible du taux d'emploi des seniors (55-69 ans), de l'ordre de 15 points au cours des 20 prochaines années.** Cette évolution serait éminemment souhaitable au regard des défis posés à notre société en matière de croissance et de financement de la protection sociale.

II. Les perspectives pour la population active en Allemagne

Werner EICHHORST

La perspective allemande présentée ici, en essayant de faire preuve d'optimisme, s'appuie sur les travaux réalisés à la Bosch Stiftung.

La **diminution de la population active en Allemagne** est un fait connu, mais il existe plusieurs **facteurs sur lesquels les pouvoirs publics et les entreprises peuvent jouer pour contrer cette évolution** : la taille de la population, la durée de la vie active et la productivité.

1. Taille de la population

En ce qui concerne la taille de la population, on peut mobiliser plusieurs outils : le taux de natalité, une augmentation nette de l'immigration en fonction des besoins du marché du travail, un meilleur accès au marché du travail des migrants. Le dernier facteur est le plus pertinent pour notre discussion. Il s'agit d'améliorer le niveau de formation des immigrés déjà présents et d'intégrer ceux qui présentent un niveau de qualification universitaire. Cette population représente néanmoins un potentiel assez limité car le marché du travail allemand n'est pas particulièrement attractif.

2. Durée du temps de travail

Il est également envisageable d'augmenter la durée annuelle de travail, en réduisant le temps partiel au profit du temps plein grâce à une flexibilité des horaires. Par ailleurs, il faut accroître la durée de vie au travail, en débutant à un âge plus jeune et en sortant du marché plus tard. Enfin, il faut réduire le nombre de personnes qui n'ont aucun contact avec le marché du travail (chômeurs de longue durée). Les groupes concernés sont principalement les femmes au foyer. Le modèle du ménage, avec une seule source de revenu et dans lequel la mère est employée à temps partiel ou sans emploi, est encore très répandu en Allemagne. Nous devons tenir davantage compte des qualifications acquises par les femmes pour les intégrer sur le marché du travail.

L'Institut IZA a réalisé une étude sur l'insertion professionnelle des femmes, pour le ministère du Travail, portant sur les mères d'enfants de moins de 16 ans. Cette étude montre que beaucoup de ces femmes disposent d'une formation universitaire ou professionnelle mais ne sont salariées qu'à temps partiel. Parmi celles présentant le taux d'activité le plus faible, 25 % sont employées en dessous de leur niveau de compétence. Cet exemple prouve qu'il existe un potentiel à mieux exploiter. Les femmes non actives ne sont pas nécessairement satisfaites de leur situation et tendent à rechercher un emploi, à temps partiel ou plein. Nous ne disposons pas forcément des capacités pour développer le plein emploi des femmes.

La situation des seniors est relativement bonne. Les dispositifs de retraite anticipée avaient contribué à une baisse du taux d'emploi, mais leur abandon a permis d'inverser la tendance depuis la dernière décennie. Il s'agit d'un réel progrès et l'Allemagne est pionnière en la matière.

3. Productivité

Ce domaine recèle un potentiel important, à travers des formations scolaires, professionnelles ou tout au long de la vie. Une meilleure organisation du travail au sein des entreprises a permis d'améliorer l'efficacité et la productivité. Les progrès technologiques jouent également un rôle essentiel à cet égard.

4. Conclusion

L'État doit définir des cadres pour resserrer l'accès aux dispositifs de sortie anticipée et de chômage et développer les possibilités de formation au niveau secondaire, universitaire et professionnel. Au niveau des entreprises, l'une de premières mesures à mettre en œuvre est la recherche et la fidélisation de personnel qualifié. Il faut favoriser l'intégration sur le marché du travail des personnes au cursus atypique et favoriser la formation tout au long de la vie. Les entreprises prennent conscience de façon croissante de la nécessité de l'aménagement du poste de travail en fonction l'âge du salarié. En effet, des études montrent que la productivité ne diminue pas avec l'âge. Nous avons également besoin de mesures pour accompagner le changement démographique. Les entreprises ont une carte à jouer, au travers de mesures sociales et salariales adéquates. Je reste optimiste quant à notre aptitude à faire face aux défis actuels.

III. Commentaire

Michel PARLIER

Du fait de ma position à l'ANACT, mon propos sera en décalage avec les exposés précédents, ceux-ci portant plutôt sur des données de nature quantitative. Nous sommes un organisme doté d'une mission de service public : mettre à la disposition des entreprises des outils et des méthodes pour améliorer les conditions de travail. Dans le cadre de dispositifs publics, nous aidons les entreprises à maintenir les seniors dans l'emploi et cette intervention s'appuie principalement sur cette expérience.

1. L'organisation du travail

Nous sommes d'accord sur un **constat valable pour la France comme pour l'Allemagne**, celui de **l'augmentation de la proportion des salariés âgés dans les entreprises**. Pourtant, les conditions de travail peinent encore à faciliter cette évolution. Au contraire, les niveaux de contrainte dans les organisations se renforcent, rendant plus difficile le maintien en activité professionnelle des seniors : efforts physiques, intensification du rythme, pressions temporelles, changements dans la répartition des tâches dans les équipes. Ces éléments privent les seniors de la ressource de l'expérience.

Par exemple, l'exposé de Serge Volkoff mentionné par Pierre-François Mourier a montré que la manière dont un jeune et un ancien appréhendent le travail est totalement différente. Le premier économise peu ses efforts tandis que le second met à profit son expérience pour adapter ses mouvements et rester efficace. **La question de l'organisation du travail est donc fondamentale pour allonger la vie professionnelle des seniors.**

2. Le consensus sur le maintien en activité des seniors

Il s'agit d'un faux consensus, du moins en France. Les réflexions macro-économiques au niveau national ne sont pas introduites en pratique au niveau des entreprises. En effet, un chef d'entreprise et un salarié n'intègrent pas dans leurs choix les questions d'équilibre des comptes de la Sécurité sociale. Dans ses interventions en milieu professionnel, l'ANACT travaille des enjeux locaux, qui donnent au salarié des raisons de rester en activité.

3. Les effets cumulés du travail

Nous considérons que **le travail** laisse sur les individus des traces, différentes selon le type d'exposition, notamment à des risques professionnels. Il constitue dans le meilleur cas un **facteur d'épanouissement**, mais peut aussi causer une **usure précoce** et renforcer le processus de vieillissement. La population des seniors est particulière parce qu'elle concentre tous les effets du travail, bénéfiques ou négatifs. **Suivant la nature des expositions, le maintien en activité est plus ou moins facile.**

L'ANACT considère que l'allongement de la vie professionnelle des seniors dépend de multiples facteurs et notamment des conditions de travail, qui donnent aux salariés âgés des raisons de rester en activité.

4. La méthodologie de l'ANACT

Un diagnostic initial est indispensable car, de façon générale, **les entreprises ne connaissent pas les seniors**. Il s'agit de **populations hétérogènes**, selon la filière, le métier, le parcours professionnel, etc. Les pyramides des âges ne permettent pas d'évaluer les conditions de maintien dans l'emploi. En général, les plans d'action en faveur des seniors sont faiblement argumentés car ils sont conçus sans une bonne connaissance des populations cibles.

Nous avons déterminé que **l'employabilité dépend de trois éléments** : la **santé**, les **compétences disponibles et mobilisables en situation de travail** et **l'engagement professionnel**. Il est donc important de préserver la santé tout au long de la vie professionnelle, de développer une politique de ressources humaines favorable au développement des compétences et de dégager les raisons pour lesquelles les individus souhaitent rester dans l'emploi. Il s'agit de l'intérêt des missions, du contexte de travail (solidarité d'équipe et mise à profit de l'expérience) et d'éléments économiques (famille à charge).

5. La population féminine

Le parcours de cette population dépend généralement des conditions permettant de concilier les temps sociaux. L'emploi féminin est à cet égard favorisé en France par rapport à l'Allemagne, grâce aux dispositifs publics de garde d'enfant. Cependant, la répartition des tâches domestiques, effectuées seulement à 20 % par les hommes, continue à pénaliser la situation des femmes. Je vous renvoie aux travaux de Dominique Méda (Centre d'études de l'emploi)¹.

En termes de conditions de travail, les femmes ne sont pas exposées de la même manière aux risques. L'égalité professionnelle traduite dans des situations de travail constitue parfois un obstacle à certaines responsabilités et à certains parcours.

6. Conclusion

La population âgée doit être accompagnée de façon particulière, mais nous estimons que **c'est par l'amélioration des conditions de travail tout au long de la vie que l'allongement de la vie professionnelle pourra être assuré**.

IV. Débat

Michael BORCHARD

Merci d'avoir rappelé la problématique de l'environnement et de l'organisation du travail et d'avoir insisté sur la motivation des seniors à conserver leur emploi. Avant d'amorcer le débat, il faut rappeler que nous avons connu en Allemagne un âge limite pour certaines professions (65 ans), qui constituait une mesure totalement absurde et qui a heureusement été supprimée.

¹ http://www.cee-recherche.fr/fr/fiches_chercheurs/fiches_pdf/Meda_Dominique.pdf

De la salle

En France, la suppression de la retraite d'office a été votée pour le secteur privé et n'existait pas pour le secteur public. Qu'en est-il en Allemagne ? Par ailleurs, la loi sur les 35 heures n'a-t-elle pas contribué à la dureté des conditions de travail, pénalisant notamment les seniors ?

Anne-Marie GUILLEMARD

La traduction des éléments avancés par Michel Parlier en termes de politiques publiques montre **l'importance d'une politique active de l'emploi**. J'estime que **l'État doit mettre en place des mécanismes incitatifs à destination du secteur privé**. Dans les pays qui ont correctement relevé le défi du vieillissement, en particulier la Finlande, les politiques publiques ont soutenu les orientations des entreprises en investissant massivement dans la formation tout au long de la vie. **C'est dans les pays où la qualité du travail est la plus élevée, selon les indices de l'OCDE, que le taux d'emploi des seniors est le plus haut**. Le problème du vieillissement ne sera pas résolu seulement par la réforme des retraites et par des politiques en direction des seniors. La différence entre l'Allemagne et la France est très parlante à cet égard.

De la salle

La productivité ne diminue pas avec l'âge, mais la véritable question concerne l'adéquation entre la productivité et le coût du travail. Quels éléments pouvez-vous apporter à ce sujet ?

Michael BORCHARD

La discussion a abordé la capacité d'innovation d'une société vieillissante. Quels sont les résultats des recherches sur ce sujet ?

Antoine MAGNIER

Je souhaite tout d'abord souligner des éléments de convergence entre les politiques publiques menées en France et en Allemagne. Werner Eichhorst a indiqué que l'accès aux dispositifs de retraite anticipée a été réduit, participant à l'amélioration très nette du taux d'emploi des seniors au cours des cinq dernières années.

Par ailleurs, nous disposons de plusieurs études indiquant qu'il **n'existe pas de divergence dommageable sur le marché français entre la productivité et le coût du travail, au fur et à mesure de l'avancée en âge**. Néanmoins, ces études présentent des limites en ne portant que sur les personnes restées en activité.

Michel PARLIER

Je précise que l'ANACT a été successivement chargée, puis dessaisie, par ses autorités de tutelle de l'application de la loi sur les 35 heures qui a probablement contribué à l'intensification du rythme de travail, mais elle est déjà ancienne (2000). Or les contraintes citées s'accroissent depuis quelques années seulement. La manière de concevoir le travail prive de plus en plus les individus de leur marge de manœuvre et de leur autonomie, entraînant un risque de dégradation de la santé. La volonté de contrôle gestionnaire des opérateurs met davantage les salariés en difficulté que les 35 heures.

Werner EICHHORST

Nous avons réussi à ramener les seniors au travail sans modifier considérablement notre politique. Il faut faire confiance au marché. Nous constatons également que l'intensité de la formation continue en entreprise dépend de la durée de vie au travail résiduelle du salarié. Plus les programmes de départ en retraite anticipée sont ouverts, moins les entreprises et les salariés sont motivés par des dispositifs de formation continue.

La productivité des personnes âgées n'est pas forcément moindre, même dans des activités physiques, mais il me semble qu'une rémunération flexible pourrait contribuer à maintenir les seniors plus longtemps au travail. Cette problématique n'a sans doute pas été suffisamment étudiée.

Troisième table ronde

Stratégies de prise en charge de la dépendance et enjeux de solidarité intergénérationnelle

Olivier BONTOUT, adjoint à la sous-direction des Synthèses, des Études économiques et de l'Évaluation, direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

Virginie GIMBERT, Chargée de mission, département Questions sociales, Centre d'analyse stratégique

Jasmin HÄCKER, Centre de recherche sur les contrats générationnels, Université Albert-Ludwig de Fribourg

Blanche LE BIHAN, chercheuse, École des Hautes Études en Santé publique

Sylvain LEMOINE, chef de département, Questions sociales, Centre d'analyse stratégique

La table ronde est animée par **Michael BORCHARD**, directeur du service Politique et Conseil, fondation Konrad Adenauer.

Michael BORCHARD

Nous avons longuement évoqué la productivité de la population des seniors. Beaucoup d'études montrent que leur productivité est aussi élevée que celle des actifs plus jeunes. Nous avons également démontré que les seniors ont, en plus, de l'expérience. Nous abordons à présent un sujet à la fois normatif et moral : **la prise en charge de la dépendance et les enjeux de solidarité intergénérationnels**. Il s'agit de justice, pour les jeunes générations qui ne doivent pas porter le poids des actions passées ; Anne-Marie Guillemard a insisté ce matin sur la solidarité intergénérationnelle.

Je souhaite également revenir sur l'assurance dépendance obligatoire. **Pour la génération charnière (40-50 ans), une des priorités importantes au-delà de la carrière, de l'éducation des enfants et de la relation de couple, est la prise en charge des parents**. Un rapport récent de l'OCDE a montré que la famille reste la colonne vertébrale de la solidarité intergénérationnelle¹, aspect qui va être approfondi au cours de cette troisième session. En Allemagne comme en France, beaucoup de personnes dépendantes sont prises en charge par leur famille.

Je vous rappelle les principaux chiffres illustrant cette situation : **20 % de la population est âgée de plus de 65 ans en Allemagne, contre 17 % en France et 15 % dans l'ensemble de l'OCDE**. Respectivement 7 % et 6,7 % des personnes de plus de 65 ans ont besoin d'une aide à domicile, en Allemagne et en France. Le nombre de personnes qualifiées pour la prise en charge de la dépendance est insuffisant : 3,6 pour 1 000 en Allemagne. Les **dépenses publiques** consacrées à ce chapitre, en pourcentage du PIB,

¹ Colombo, F. et al. (2011), *Besoin d'aide ? La prestation de services et le financement de la dépendance*, Paris, OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264097759-en>

sont appelées à augmenter : de 1,3 % en 2008 à 2,7 % en 2050 en Allemagne, contre 1,8 % en 2011 à 2,2 % en 2060 en France.

Le **déficit de personnel qualifié** pose d'ailleurs un réel problème, afin d'assurer une prise en charge humaine. En Allemagne, il manquera ainsi 152 000 personnes dans les institutions spécialisées en 2025. En outre, la prise en charge de la démence sénile constitue un sujet de préoccupation, avec un nombre de cas et des dépenses croissants. **En termes d'endettement implicite enfin, l'assurance dépendance allemande constitue une véritable bombe à retardement.**

Cette session est introduite par la présentation du rapport du CAS, *Les défis de l'accompagnement du grand âge*, qui donne un aperçu très complet des politiques et des perspectives internationales liées à cette thématique.

I. Présentation du rapport « Les défis de l'accompagnement du grand âge. Perspectives internationales »

Sylvain LEMOINE

Nous présentons à plusieurs voix les principaux enseignements de ce rapport coordonné par Virginie Gimbert et Guillaume Malochet pour le département Questions sociales du CAS¹. L'année 2011 est marquée par une actualité conjointe en France et en Allemagne : le chantier de la dépendance lancé par le président de la République et, de l'autre côté du Rhin, l'annonce par le ministre de la Santé que 2011 serait l'année de la dépendance, *Jahr der Pflege*.

Nous avons souhaité apporter une contribution à ce débat par un exercice de comparaison internationale qui analyse la prise en charge des personnes âgées dépendantes dans six pays de l'Union européenne, ainsi qu'aux États-Unis et au Japon. Ce rapport a été réalisé en collaboration avec la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), des experts de l'OCDE et Blanche Le Bihan, en tant que conseillère scientifique.

Tout exercice de comparaison internationale est délicat, particulièrement concernant la dépendance des personnes âgées. Tout d'abord, **tous les pays n'utilisent pas la même définition**, avec des critères portant sur l'autonomie, l'âge, le handicap. En second lieu, **les principaux dispositifs de politiques publiques sont récents**, datant des années 1990 ou du début des années 2000, à l'exception des États scandinaves et des Pays-Bas qui ont développé ces systèmes dès les années 1960. Le rapport comporte ainsi un **panorama des réformes effectuées ou à venir**, qui montre que **tous les pays se posent les mêmes questions**.

Les systèmes varient de manière très importante d'un pays à l'autre. Nous avons examiné **les parts respectives que prennent l'État, la famille, les individus et les entreprises** dans la prise en charge de ce « nouveau risque social ». Ce risque a certes toujours existé, mais notre prise de conscience collective et son appréhension au niveau

¹ Centre d'analyse stratégique (2011), *Les défis de l'accompagnement du grand âge*, Travaux coordonnés par V. Gimbert et G. Malochet, Rapports et documents, juin.

Téléchargeable sur : <http://www.strategie.gouv.fr/content/rapport-les-defis-de-laccompagnement-du-grand-age-0>

des politiques publiques sont des phénomènes nouveaux. Les pays de l'OCDE consacrent en moyenne 1,2 % du PIB à la prise en charge des personnes dépendantes.

Le rapport a mis en évidence **plusieurs modèles**, en adaptant la typologie des États-providence du chercheur Gosta Esping-Andersen à la prise en charge de la dépendance.

- Dans le **modèle libéral**, les individus sont tenus de s'assurer eux-mêmes contre le risque. La solidarité nationale est centrée autour de la notion de filet de sécurité, comme aux États-Unis et au Royaume-Uni.
- Le **modèle familialiste** place la responsabilité sur la famille. Avec de nombreuses initiatives décentralisées liées à son mode de gouvernement, l'Italie appartient à cette catégorie.
- Comme en Allemagne, le **modèle corporatiste** est fondé sur une solidarité professionnelle, avec une gestion paritaire patronale et salariale.
- Enfin, le **modèle social-démocrate** met en avant le citoyen ayant accès à un certain nombre de droits et propose une offre de services.

L'ensemble de ces modèles semble **converger vers un « universalisme ciblé »**, sous la forme d'un compromis entre la demande très forte de prise en charge dans les pays en retard sur ce sujet et la contrainte financière dans les pays pionniers.

Tous les pays doivent faire face au **même défi du vieillissement**, mais avec une **composante inconnue : les conséquences de l'allongement de la durée de la vie sur la santé**. Le récent rapport du groupe de travail présidé par Jean-Michel Charpin imagine plusieurs scénarios portant sur les besoins en termes de prise en charge pour une année de vie supplémentaire¹. Le CAS a retenu celui d'une année comportant six mois de bonne santé et six mois de dépendance. Le rapport se concentre donc sur deux aspects, d'une part le **défi financier** et d'autre part la **question organisationnelle**. En effet, de plus en plus de personnes dépendantes souhaitent rester à leur domicile et retarder l'entrée dans une structure médicalisée. Notre travail comporte enfin huit fiches pays en annexe.

Olivier BONTOUT

L'un des messages clés du rapport est effectivement une certaine tendance à la convergence entre pays. Des précautions méthodologiques sont particulièrement importantes dans le cas des comparaisons internationales faites dans le champ de la dépendance ; elles vont être rappelées avant d'insister d'une part, sur l'état des lieux du niveau des dépenses et d'autre part, sur la logique des systèmes de prestations.

Tout d'abord, nous assistons dans le champ de la dépendance à une forme de **convergence des systèmes de couverture entre d'une part un accès universel et, d'autre part, un ciblage des prestations**. En effet, dans les pays nordiques ayant mis en place des systèmes à accès universel, une tentative de ciblage des prestations vers les personnes présentant les besoins les plus importants se développe. Inversement, les pays qui recouraient davantage à une logique d'aide sociale s'orientent progressivement

¹ Disponible sur : http://www.dependance.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_g2_def-2.pdf

vers la mise en place d'un mécanisme de couverture plus large, comme aux États-Unis ou en Espagne. Cette tendance paraît significative dans la mesure où **ce genre de convergence est assez rare dans les pays de l'OCDE.**

Le champ de la dépendance fait l'objet d'une attention croissante non seulement au plan national, mais aussi dans une perspective de comparaison internationale par les différentes organisations internationales, comme l'OCDE. Quelques précisions doivent cependant être apportées. En premier lieu, le champ couvert par les comparaisons internationales comprend en général les personnes âgées et handicapées, ce qui diffère du champ des seules personnes âgées généralement considéré en France. De plus, les éléments disponibles doivent le plus souvent être maniés avec précaution, car **il n'existe pas encore d'outil d'observation véritablement harmonisé et comparable entre pays.** Les projections en comparaison internationale mettent néanmoins en évidence des faits saillants, comme le rôle majeur joué par les tendances démographiques dans l'évolution tendancielle des dépenses.

L'état des lieux du financement fait apparaître **quatre types de services** : l'aide à l'accomplissement des activités de la vie quotidienne, les soins de santé, l'aide à l'accomplissement des activités instrumentales de la vie quotidienne et les frais de séjour en établissement. Selon les pays, **la couverture de ce champ très large est variable.** L'ensemble des dépenses publiques est estimé à environ 1,2 % du PIB pour la zone OCDE (il reste difficile d'estimer les dépenses complémentaires privées, ou plus encore les dépenses restant à charge des ménages). Ce chiffre recouvre une très forte disparité entre les pays. **Avec 1,7 %, la France se situe dans la moyenne haute, tandis que certains pays nordiques consacrent jusqu'à 3,5 % du PIB à ces dépenses.**

Trois groupes de pays sont généralement distingués en fonction de la structuration du système de prestations. Certains pays ont mis en place une **couverture universelle**, financée soit par l'impôt (pays nordiques), soit dans un cadre assurantiel (Allemagne) ou encore intégrée au système de santé (Belgique). L'accès à ces dispositifs n'est alors pas conditionné à des critères de ressources, contrairement aux **systèmes faisant office de filet de sécurité pour les plus démunis**, comme aux États-Unis ou au Royaume-Uni. Enfin, certains pays comme la France et l'Italie possèdent un **système mixte**, qui couvre parallèlement aux dépenses de santé une partie des dépenses liées à la dépendance avec des prestations d'aides à la personne, en espèces ou en nature, dans la limite de montants plafonnés.

Virginie GIMBERT

Nous avons également travaillé sur **l'évaluation de la perte d'autonomie**, réalisée par deux canaux dans les différents pays. La première approche, instrumentale, consiste à établir une liste d'activités qui ne peuvent pas être réalisées sans l'aide d'un tiers (cas de la France). La seconde, en vigueur dans les pays nordiques, s'appuie sur le besoin de soins. En Suède par exemple, deux personnes possédant le même degré d'autonomie ne verront pas leur besoin de soins évalué de la même manière selon qu'elles habitent dans un immeuble avec ou sans ascenseur. Ces processus d'évaluation sont réalisés **au niveau décentralisé**, mais en Allemagne et aux Pays-Bas, il existe des schémas nationaux d'évaluation permettant de réduire les disparités territoriales.

Dans certains pays à l’instar de l’Allemagne, du Danemark et de l’Italie, l’évaluation de la perte d’autonomie suffit pour obtenir le droit à des prestations. Dans d’autres pays, des **critères supplémentaires** s’ajoutent, comme **l’âge ou le niveau de ressource de la personne**. De manière générale, les situations sont variées et les pays présentent de **fortes disparités entre régions ou municipalités**.

Par ailleurs, quel que soit le type d’organisation retenu, **le maintien à domicile le plus longtemps possible** constitue une **priorité politique depuis de nombreuses années**. Le placement en établissement médicalisé fait figure de dernier recours dans tous les pays.

On constate également des disparités très fortes entre les pays, avec des organisations concrètes très différentes selon l’implication de la famille et des pouvoirs publics. Ainsi, en Italie, l’offre de services publics est très peu développée et la prise en charge repose principalement sur la famille qui emploie des travailleurs immigrés comme aide à domicile. À l’autre bout du spectre, le Danemark, la Suède et les Pays-Bas disposent d’une offre de services très structurée et la famille n’intervient qu’en complément.

La politique de maintien à domicile s’appuie sur **l’adaptation des logements individuels et le soutien aux aidants familiaux**. Les pays nordiques proposent ainsi une palette diversifiée de lieux de vie entre le domicile privé et l’établissement médicalisé. Concernant le soutien aux familles, je vous renvoie au chapitre correspondant du rapport mais je précise que ces dispositifs se développent dans la plupart des pays. Il s’agit de dispositifs variés : compensation monétaire, congés, séjours ponctuels de répit, etc.

La **coordination des différents acteurs** est fondamentale dans tous les pays et certains développent des **fonctions de *case manager* pour l’évaluation et l’encadrement**. Enfin, la **prévention de la perte d’autonomie** fait consensus et se traduit par des mesures spécifiques, à l’instar du programme de prévention des chutes exporté de Nouvelle-Zélande vers les pays européens. Néanmoins, cette dimension est encore récente et n’a pas été prise en compte dans les schémas organisationnels.

Michael BORCHARD

Ce rapport sera également intéressant pour nos institutions et nos centres de recherche. Jasmin Häcker va approfondir le sujet du côté allemand : elle a réalisé sa thèse sur l’assurance dépendance avec le Professeur Bernd Raffelhüschen et collabore avec la compagnie d’assurances Allianz.

II. Le financement de l’assurance dépendance en Allemagne

Jasmin HÄCKER

Cette présentation s’appuie sur les travaux réalisés au sein du Centre de recherche de Fribourg, relatifs aux impacts du changement démographique sur les contrats générationnels et sur l’assurance dépendance.

1. Description

Les aspects financiers, évoqués par Vincent Chriqui (voir *supra*) doivent être abordés avec l'idée de « cinquième risque ». Introduite en 1995, l'assurance dépendance obligatoire a été créée pour améliorer la prise en charge des personnes âgées, qui dépendait de l'aide sociale, et pour régler les problèmes financiers engendrés. Néanmoins, cette **assurance dépendance obligatoire** constitue une bombe à retardement et pose un **risque considérable pour notre société**. Il s'agit d'un **système par répartition**. 90 % des Allemands bénéficient de l'assurance dépendance. Actuellement, la cotisation est de 1,95 %, plafonnée et déterminée par le niveau de dépendance ou de handicap. Il existe **plusieurs niveaux de prise en charge** : à domicile, ambulatoire, hospitalisation. L'État a essayé de limiter les dépenses grâce au plafonnement. Cette assurance couvre **environ 50 % des frais** que doit assumer une personne dépendante.

2. Évolution des coûts

Les problèmes de dépendance sont générés principalement par l'évolution démographique. Actuellement, environ 2,3 millions de personnes sont dépendantes en Allemagne. Nous nous posons bien entendu la question de la répercussion de l'allongement de la durée de la vie sur la dépendance. En 2040, le nombre de personnes dépendantes est évalué à 3,7 millions. La part de ces personnes dans la population active est de 4,5 % aujourd'hui et passera à 11 % en 2050.

L'assurance dépendance est financée pour partie en fonction du salaire. La cotisation correspondante est extrêmement réduite. Toute personne dépendante a droit à ces prestations, mais les bénéficiaires sont en général des personnes âgées. Les courbes indiquent que **le nombre de cotisants est appelé à se réduire alors que le nombre de bénéficiaires s'accroît**. Le nombre de payeurs diminue également entre 60 et 65 ans, parce que les cotisations sont indexées sur les salaires. En résumé, **la population vieillit et paye de moins en moins de cotisations, qui sont faibles et dépendent du salaire.**

On observe également une évolution dans la prise en charge. Actuellement, 50 % des personnes dépendantes sont maintenues à domicile, dans l'environnement familial, mais ce chiffre évoluera en raison de l'évolution démographique, de la structure des ménages et du travail féminin. **Les dépenses de l'assurance liées à une prise en charge extérieure sont donc appelées à augmenter, avec une professionnalisation des soigneurs.**

3. Perspectives

Depuis 1995, ces prestations n'ont pas été réévaluées malgré une réforme ayant légèrement relevé le niveau de cotisation en 2008. L'assurance dépendance est **gérée par des caisses privées**. Ce système doit être adapté sous peine de faire porter aux bénéficiaires le poids de la prise en charge. Il faudrait **rehausser le niveau de cotisation de 1,95 % à 2,5 %**. Il ne faut pas trop attendre de retombées à l'issue de l'Année de la dépendance (*Jahr der Pflege*). Les réformes prises jusqu'ici ont un caractère principalement cosmétique. **Le consensus existe sur les conséquences du changement démographique, mais les décideurs politiques sont timorés.**

Les coûts de l'assurance dépendance actuelle entraîneront une **pression financière énorme d'ici dix à vingt ans**, mais les électeurs ne seront pas favorables à une diminution des prestations qui les concernent. La question du passage d'un système par répartition à un système de capitalisation est également en débat. Alors que le premier répercute les coûts sur les générations à venir, le second fait porter les charges par la génération actuelle. Ainsi, nous sommes **à la recherche d'une voie médiane, avec l'augmentation des cotisations pour rapatrier une partie des charges sur les cotisants actuels et éviter aux générations futures un endettement dont elles ne bénéficient pas.**

Michael BORCHARD

Après cet aperçu précis de la situation en Allemagne, Blanche Le Bihan, chercheuse à l'École des hautes études en santé publique va commenter ces différentes approches. Elle s'intéresse aux stratégies politiques de long terme de l'assurance sociale.

III. Commentaire

Blanche LE BIHAN

La comparaison allemande est particulièrement riche d'enseignements sur la prise en charge de la dépendance. Le commentaire n'est pas un exercice facile, eu égard à la richesse des présentations de cette session, qu'il s'agisse du rapport ou du dispositif allemand et son financement. La perspective adoptée est donc plus générale et porte sur les solidarités intergénérationnelles.

1. Cadre général

Dans le contexte actuel marqué par des contraintes budgétaires et une forte demande d'aide, le rôle des aidants familiaux est déterminant. Cette articulation entre le soutien familial et l'aide publique a été bien introduite par les présentations précédentes. Il existe plusieurs types d'État-providence, avec un modèle familialiste et un modèle centré sur l'État (pays nordiques). Or ces modèles évoluent et on constate un **glissement des pays les uns vers les autres autour d'une préoccupation commune : l'articulation entre les aides publiques et familiales.**

L'aide familiale doit prendre en compte les besoins et l'épuisement des aidants face à des situations difficiles, comme la maladie d'Alzheimer. Par ailleurs, les aidants aspirent à concilier vie professionnelle et vie familiale, non seulement pour la petite enfance, mais également pour la prise en charge de parents âgés.

Une autre des idées fortes de ce commentaire est la problématique de la complémentarité et de la substitution. **Le dispositif public de prise en charge de la dépendance n'a pas pour enjeu de se substituer à l'aide familiale, quel que soit le degré de besoin des aidants. À l'inverse, il ne s'agit pas, quelles que soient les contraintes budgétaires, de supprimer l'intervention publique.** Nous ne sommes pas dans une logique de substitution mais de complémentarité de l'une par rapport à l'autre. Il faut **déterminer laquelle de ces deux aides est considérée comme complémentaire.**

2. La France et l'Allemagne

Il me semble que ces deux pays sont extrêmement intéressants à mettre en perspective, ne serait-ce que parce qu'ils sont comparables. En effet, pour pouvoir comparer deux dispositifs, il faut en connaître le contexte. La France et l'Allemagne disposent d'un système familial classique, dans lequel le soutien aux personnes âgées dépendantes relève traditionnellement de la famille. Dans nos deux pays, une réflexion a été menée et des dispositifs spécifiques de prise en charge de la dépendance ont été mis en œuvre depuis les années 1990, avec des options différentes. Il s'agit de l'assurance sociale en Allemagne et, en France, d'une prestation monétaire financée par l'impôt et mise en œuvre par les Conseils généraux (Allocation Personnalisée d'Autonomie). Nous avons donc un **point commun : la prestation monétaire**. En Allemagne, l'assurance sociale laisse le choix entre une allocation ou des services. C'est donc ces dispositifs de réponse publique aux besoins d'aide des personnes âgées et de leur famille, sous forme de prestation monétaire, que je vais comparer. D'après les éléments dont je dispose, **plus de 60 % des bénéficiaires de l'assurance sociale en Allemagne choisissent la prestation monétaire**.

3. Trois questions

a. *En quoi ces prestations répondent-elles aux besoins des aidants familiaux ?*

Les prestations monétaires sont souvent justifiées par les besoins des personnes âgées dépendantes et de leurs familles, en permettant une flexibilité de l'organisation de l'aide au quotidien. C'est le « libre choix » laissé aux aidants. Bien entendu, cette liberté d'organisation est variable. En France, elle concerne essentiellement le choix des intervenants professionnels au domicile de la personne dépendante. La prestation monétaire finance obligatoirement un plan d'aide. Pourtant, les besoins des aidants familiaux ne sont pas uniquement matériels (argent ou services), mais se comptent également au temps passé. Les aidants sont très investis auprès de leurs parents âgés dépendants. **Le soutien pourrait donc être mis en œuvre sous forme de congés (court, long, rémunéré ou non)**. Cette dimension doit également être prise en compte dans la réflexion sur la dépendance. Voici les plages temporelles dont ont besoin les enfants adultes, en activité professionnelle, qui s'occupent de leurs parents âgés : organiser la prise en charge, accompagner la personne dépendante et faire face à des imprévus. En effet, l'imprévisibilité est inhérente à la situation de dépendance.

b. *Quel est l'impact de ces prestations sur l'articulation entre l'aide familiale et l'aide publique formelle ?*

Ces prestations constituent une ressource importante et permettent de soulager les aidants familiaux, mais elles sont ambiguës car elles renforcent l'investissement de la famille dans la prise en charge. **À partir du moment où les aidants sont maîtres de la prestation qui leur est attribuée, ils sont investis de la fonction de *case manager* évoquée par Virginie Gimbert**. Il s'agit là d'un enjeu clé. En accordant aux familles des prestations monétaires, **le dispositif public leur délègue également l'organisation qui constitue une charge importante**. Cette charge contribue à l'épuisement et aux **difficultés des aidants au quotidien**. Cette fonction de coordination et de gestion doit être repensée. Enfin, les prestations monétaires ne sont pas attribuées dans une logique de couverture totale du besoin. En Allemagne, l'assurance sociale couvre 50 % du

besoin. L'articulation entre aide publique et aide familiale n'est donc pas une substitution mais une complémentarité.

c. Selon quels critères varie l'articulation entre aide publique et aide familiale ?

Cette complémentarité doit être encadrée. Pour comparer et mesurer la portée des prestations qui existent en France et en Allemagne, il faut étudier leurs modalités de régulation. Tout d'abord, les critères d'accès aux prestations sont variés (âge, lieu d'habitation, etc.) Ensuite, les montants sont variables mais ne suffisent pas à couvrir la totalité du besoin et nécessitent une intervention de la famille. Enfin, deux autres éléments sont essentiels : le contrôle de l'usage de la prestation et le lien de la prestation avec la définition du plan d'aide. En France, le contrôle et le suivi de l'usage des prestations par les Conseils généraux est très strict, à l'inverse de l'Allemagne. La logique qui sous-tend la prestation est donc différente. En Allemagne, il s'agit d'une simple compensation financière aux aidants, tandis qu'en France, l'ensemble du dispositif se porte en soutien. Le personnel des Conseils généraux, les professionnels de l'aide à domicile constituent autant d'interlocuteurs pour aider les familles. La prestation vient encadrer la charge d'organisation et de coordination laissée aux aidants.

En conclusion, il faut souligner la richesse de la démarche comparative, qui apporte un regard neuf sur le fonctionnement de son propre système et permet de mieux en appréhender les caractéristiques. C'est également une démarche indispensable pour réfléchir aux évolutions possibles d'un dispositif ou d'une politique publique. La comparaison France – Allemagne met en avant un certain nombre d'éléments (l'importance de la coordination, l'ambiguïté des prestations monétaires, l'importance de la régulation des dispositifs) et pour l'étendre ; le rapport du CAS propose une très bonne approche comparative des dispositifs dans les pays étudiés.

Michael BORCHARD

Cette contribution met bien l'accent sur les problèmes sociaux et sur l'enjeu du temps disponible pour s'occuper des personnes âgées. **En Allemagne, la possibilité d'un congé pour dépendance, à l'instar du congé parental, est en discussion. Ce congé viendrait en complément de l'aide financière.**

IV. Débat

De la salle

Concernant la soutenabilité à long terme des dépenses liées à la dépendance dans le système actuel par répartition, le problème est du même ordre que celui des retraites : il s'agit de l'adaptation des prestations dans le cadre d'un changement démographique. Les projections présentées par Jasmin Häcker sur le coût de la dépendance tiennent-elles compte de l'évolution des salaires ? Le déséquilibre étant consécutif à un ratio démographique, est-ce le même indicateur qui est utilisé pour calculer les recettes et les dépenses ?

Par ailleurs, le recours à une assurance privée complémentaire est également en discussion en France. Encore une fois, le problème est le même que celui des retraites : la transition d'un système à l'autre fera peser sur la génération des actifs une double

cotisation, pour eux-mêmes et pour les aînés. En effet, il n'est pas envisageable de mettre fin du jour au lendemain au système par répartition.

Jasmin HÄCKER

La projection prend en compte une croissance moyenne des salaires sur la base d'une étude des vingt dernières années. Nous réalisons des analyses pour déterminer si cette évolution est conforme ou non à la réalité, mais nous nous fondons plus ou moins sur des suppositions. Par ailleurs, nous avons discuté de l'opportunité d'introduire des éléments de capitalisation dans l'assurance par répartition. Nous l'intégrons déjà dans nos calculs, sur une base volontaire. Dans l'hypothèse d'une assurance complémentaire, les jeunes générations en supporteraient nécessairement le poids financier pendant dix à vingt ans car les personnes âgées n'auraient plus le temps de cotiser par capitalisation. L'État a toujours souhaité reporter le problème au lendemain. Rapatrier les coûts signifierait que la génération actuelle devrait payer davantage. En résumé, soit nous payons aujourd'hui, soit nous faisons payer demain les jeunes générations.

Quant à l'assurance retraite, elle nécessite sans doute un changement de paradigme. Il faut mettre l'accent sur la prévoyance individuelle, avec une assurance privée mais aussi l'aide de la famille. Ces aspects sont complémentaires et non substitutifs. Il faut trouver d'autres solutions hors de l'assurance par répartition et par capitalisation.

Michael BORCHARD

Cette intervention termine notre troisième session que l'on peut clore en citant Jean Monnet qui a annoncé que les peuples qui n'ont pas le sens de la prévoyance sont condamnés à disparaître. Nos discussions ont montré que nous pouvons faire preuve d'optimisme quant au futur.

J'ai eu grand plaisir à modérer ces deux sessions et je cède maintenant la parole à Vincent Chriqui, directeur général du CAS.

Clôture

Le vieillissement de la population en France et en Allemagne : des réponses politiques communes

Vincent CHRIQUI, directeur général, Centre d'analyse stratégique

Docteur Monika STOLZ, ancienne ministre du Travail et des Affaires sociales, Bade-Wurtemberg

Vincent CHRIQUI

Nous accueillons le docteur Monika Stolz, ancienne ministre du Travail et des Affaires sociales du Bade-Wurtemberg dont je suis très heureux qu'elle soit à nos côtés pour cette manifestation.

Il n'est pas aisé de conclure une journée aussi riche. Nous savons tous que l'Allemagne et la France sont confrontées à un vieillissement de leur population qui pose des défis similaires, malgré des différences dans la structure démographique. Les deux pays connaissent un vieillissement « par le haut », avec une durée de vie qui s'allonge, mais aussi « par le bas », avec une natalité plus faible outre-Rhin. Michael Eilfort a indiqué que la population française dépasserait celle de l'Allemagne en 2050. Je ne considère cette perspective ni comme heureuse ni comme malheureuse, mais je constate que ce type de prévisions est matière à discussion. Un de mes enseignants avait coutume de plaisanter sur l'aspect incertain des hypothèses économiques, démographiques ou sociologiques, en rappelant que le fait que les populations ayant vingt ans aujourd'hui en auraient soixante dans quarante ans était indéniable. Nos projections démographiques sont donc en partie fondées.

Je voudrais revenir sur quelques messages forts de cette journée, qui me paraissent convergents entre la France et l'Allemagne en matière de **vieillissement**. Tout d'abord, Anne-Marie Guillemard a rappelé que **ce phénomène pose un défi à la société, en termes de cohésion sociale**. Il s'agit de la **soutenabilité financière** de l'ensemble de nos dispositifs institutionnels de Sécurité sociale, au-delà des régimes de retraite. Cette question soulève également celle des **inégalités de revenu** et du **risque pesant sur certaines catégories de population confrontées à la dépendance**. Les discussions portent précisément sur les **critères de ciblage des bénéficiaires**. Faut-il utiliser un critère de ressources, d'âge, etc. ? Comment faire évoluer le système dans une période où l'argent public est rare ? Ces sujets donnent lieu à un questionnement similaire en France et en Allemagne et nous avons souhaité les approfondir dans notre rapport *Les défis de l'accompagnement du grand âge*. Compte tenu de ces défis d'adaptation au vieillissement et de lutte contre les inégalités, notre rôle tant à la Fondation Konrad Adenauer qu'au Centre d'analyse stratégique est de proposer des pistes de réflexion et d'action aux pouvoirs publics. J'évoquerai trois grandes thématiques.

En premier lieu, nous estimons judicieux de **développer des politiques transversales**, qui s'adressent à plusieurs domaines. Les tables rondes ont bien montré que seule une conjugaison des différentes politiques publiques pouvait apporter une réponse efficace au défi du vieillissement. En matière de dépendance par exemple, il s'agit de **marier des**

politiques de santé, du logement et de prévention. Notre rapport *Vivre ensemble plus longtemps* (2010) passe en revue ces politiques : emploi, santé sécurité, logement, etc. Il faut également trouver une méthode de coordination de l'action des administrations, qui peuvent apporter chacune une réponse différente. **La personne dépendante doit, de plus, pouvoir s'adresser à un guichet unique.** À cet égard, les expériences britannique et allemande constituent des pistes intéressantes.

Deuxièmement, **ces politiques doivent être orientées non plus sur la fin mais sur l'ensemble du cycle de vie.** Cette position se justifie d'un point de vue philosophique, car nous devons construire un nouveau modèle de société, mais aussi de manière concrète. En effet, nous avons bien vu que la qualité du vieillissement est conditionnée par les mesures mises en place tout au long de la vie professionnelle. Il faut **adapter les postes**, passer des accords d'entreprise pour lier les formes de travail à l'âge des salariés. Nous avons également montré que **travailler plus pouvait présenter des effets bénéfiques sur le vieillissement cognitif, à condition que ce travail soit stimulant.** En résumé, les réponses au défi du vieillissement ne se trouvent pas seulement dans les politiques en direction des personnes âgées.

Enfin, je souhaite mettre l'accent sur **l'enjeu posé par les relations intergénérationnelles.** Avec le prolongement de la durée de vie, il s'agit de prendre en charge une génération supplémentaire. Notre rapport de 2010 a étudié la « génération pivot » : dix ans avant la retraite, elle a des enfants à charge mais doit également s'occuper des ascendants éventuellement dépendants. Comme l'a souligné Anne-Marie Guillemard, **le modèle ternaire avec une période d'éducation, une période de travail et une période courte de retraite n'est plus applicable.** Il faut aller vers un **nouveau modèle, avec des âges qui s'imbriquent et des responsabilités qui se cumulent.** La manière d'articuler ces différentes périodes nécessite une réflexion, notamment législative.

Ces trois pistes ne sont pas très concrètes car les champs balayés sont larges, mais elles peuvent inspirer les futures réformes et les évolutions profondes des systèmes de prise en charge en France et en Allemagne. Il me semble capital de confronter nos points de vue afin de trouver des solutions qui combinent ces différents enjeux : **la prise en charge sanitaire, l'accueil avec des formules de logement souples inspirées des autres pays, le soutien des aidants familiaux.** Ces questions nous obligent à nous interroger sur le fonctionnement de la société tout entière. Nous pourrions tirer des enseignements d'approches différentes. Par exemple, la dépendance en France est centrée sur l'âge, alors que l'Allemagne retient le critère du besoin d'assistance.

Ces problématiques continueront de mobiliser notre réflexion des deux côtés du Rhin. La France a engagé une réforme de la dépendance, tandis que l'Allemagne a déclaré 2011, Année de la dépendance, à l'initiative du précédent ministre fédéral de la Santé Philipp Rösler. Je souhaite que nous puissions nous inspirer mutuellement. Le CAS a la volonté de contribuer à l'ensemble des débats sociaux, à travers son partenariat avec la Fondation Konrad Adenauer. À la rentrée, nous nous retrouverons autour du thème de l'innovation et des entreprises et envisageons de tenir un colloque à Berlin, à l'automne.

Je vous remercie tous d'avoir participé à cette journée et salue très chaleureusement nos partenaires allemands.

Dr Monika STOLZ

Le sujet qui nous rassemble aujourd'hui constitue un grand défi pour nos deux pays. Voici des éléments concrets de l'action politique menée en Allemagne, où, médecin de formation, j'ai œuvré pendant cinq ans comme ministre du Travail et des Affaires sociales du Bade-Wurtemberg.

La démographie recouvre quatre points clés : non seulement, à la différence de la France, notre population diminue, mais elle vieillit également, elle agrège un nombre croissant d'immigrés et elle comporte des individus de plus en plus individualistes. Chacun veut organiser sa vie comme il l'entend. Nous, décideurs politiques, devons composer avec cette situation.

Nous sommes donc confrontés à plusieurs **défis**. Le premier est de **permettre aux générations de coexister pacifiquement**. Jamais nos sociétés n'ont rassemblé autant de générations au même moment, des arrière-grands-parents aux arrière-petits-enfants. La politique du logement peut apporter une réponse, avec des immeubles permettant de regrouper les familles. Les jeunes et les aînés doivent coexister et apprendre mutuellement les uns des autres : usage d'Internet, tutorat scolaire, etc.

Par ailleurs, le vieillissement de la population est un fait : en 2050, 40 % de la population allemande sera âgée de plus de 60 ans, contre 15 % à 17 % de jeunes. En 1950, cette structure était inversée. Dans une société où les personnes âgées formeront le groupe dominant, notre vision de la vieillesse est-elle encore correcte ? Faut-il voir le senior comme une personne usée ou expérimentée ? J'estime que les **personnes âgées sont « utiles » et peuvent apporter leur contribution à la société**.

S'agissant du financement de la retraite et de l'assurance dépendance, nous sommes particulièrement préoccupés par la **progression de la démence sénile**, qui touche deux tiers des personnes très âgées. Cette maladie constitue une véritable bombe à retardement pour l'assurance dépendance qui ne prend pas en compte ce risque.

Concernant le marché du travail, aucun citoyen ne doit être laissé sur le banc de touche. Sur le travail des femmes, notamment, l'Allemagne a beaucoup à apprendre de la France. Nous devons également accroître la durée de la vie professionnelle, améliorer la formation continue, les conditions sanitaires, la conciliation avec la vie familiale. Par exemple, le gouvernement du Bade-Wurtemberg soutient les entreprises qui développent des programmes pour assurer la bonne santé de leurs salariés. Concernant le dernier point, il s'agit de **concilier la vie professionnelle non seulement avec l'éducation des enfants, mais aussi avec la prise en charge des ascendants**. Enfin, les jeunes, notamment ceux issus de l'immigration, doivent être intégrés au marché du travail.

La dépendance représente un défi important dans notre pays, mais également un sujet tabou, en particulier pour les hommes. Nous devons tout d'abord franchir cette barrière psychologique. Il s'agit d'un phénomène à plusieurs facettes : l'âge, les dispositifs publics de prise en charge et la coordination (*case management*). Il existe beaucoup d'aides publiques mais aussi de prestations associatives pour les personnes dépendantes. **Au niveau des Länder, nous encourageons la création de réseaux de bénévoles prêts à aider les familles, parce que l'assurance sociale obligatoire ne peut pas prendre en charge ces problèmes à elle seule**. Nous parions donc sur une

solidarité bénévole des membres de la société. Notre rôle est également de faire connaître les différentes prestations proposées, pour que chaque famille trouve la solution adaptée à son cas particulier. Dans cette perspective, nous avons créé dans le Bade-Wurtemberg cinquante guichets de l'assurance dépendance assurant la coordination de l'offre de services. La population a reçu très positivement ces initiatives et nous souhaitons les développer. Par ailleurs, nous avons vu que les familles ont également besoin de temps pour s'occuper de leurs parents âgés. **Nous discutons de l'opportunité du congé dépendance, d'une durée de deux ans et indemnisé à hauteur de 50 % du salaire.** Les entreprises participent à cette réflexion. Je crois personnellement que ce type de mesure est inévitable et que le secteur privé doit prendre part au grand défi de la dépendance.

Enfin, le vieillissement a des conséquences sur le tableau sanitaire de la société. À cet égard, la prévention des maladies chroniques doit constituer un pilier important du système de protection sociale. Dans le Bade-Wurtemberg, nous avons lancé une stratégie pour la santé, avec des conférences de santé publique dans chaque circonscription. Tous les acteurs concernés (médecins, services ambulatoires, services d'urgence, communes) se retrouvent autour de tables rondes pour convenir d'objectifs et de mesures de prévention. Cet exemple souligne **l'importance de la coordination** rappelée par Vincent Chriqui. Concernant la **prévention**, nous avons mis en place un programme de gériatrie, afin d'assurer une prise en charge médicale particulière et interdisciplinaire pour les personnes très âgées.

Telles sont quelques-unes des mesures concrètes que nous avons mises en place.

Débat

Vincent CHRQUI

Après cette intervention illustrative et très complète de Madame la Ministre, la parole est au public.

Jacques-André TROESCH

En France, les prérogatives qui reviennent à l'État et aux collectivités territoriales constituent un sujet assez mal traité. Est-ce possible d'avoir plus d'explications sur ce fonctionnement en Allemagne, la manière dont se répartissent les tâches entre l'État fédéral (*Bund*) et les régions (*Länder*) ?

Dr Monika STOLZ

Les discussions entre les *Länder* et le *Bund* ont permis d'éviter une appréhension trop centralisée du problème. Les régions ont la liberté de créer et de gérer des centres locaux, avec les Caisses d'assurance maladie. Les conditions et les tâches d'intérêt général sont bien entendu différentes dans une ville-État comme Hambourg et dans un *Land* plus rural comme le Bade-Wurtemberg. Nous souhaitons que les mesures soient systématiquement prises au niveau communal. Par exemple, les centres d'accueil décrits ci-dessus sont régulés par une loi fédérale mais gérés par les *Länder*. Les aspects architecturaux sont dictés par la loi, mais nous disposons de nos propres normes de qualité. Nous évitons ainsi le dédoublement des structures. De plus, il est

très important que les sujets locaux soient discutés sur place, au niveau du *Land* ou de la commune. La subsidiarité nous permet d'être mieux à l'écoute des bénéficiaires sur le terrain.

De la salle

L'intervention de Blanche Le Bihan a fait référence à la place de la famille dans le dispositif de prise en charge de la dépendance : cette mission revient-elle à la famille ou à l'État ?

Dr Monika STOLZ

Nous estimons que **la famille doit jouer un rôle prépondérant**. En pratique, 70 % des personnes dépendantes sont prises en charge par la cellule familiale. Cette situation répond à un désir des personnes âgées qui souhaitent, tant qu'elles le peuvent, rester chez elles ou au contact de leurs proches. De ce fait, elles n'acceptent de rentrer dans des centres de soin qu'à un âge avancé, pour un séjour durant en moyenne trois ans. J'ai visité récemment l'un de ces centres d'accueil pour personnes très âgées et dépendantes. Le nombre annuel de décès était auparavant de cinq personnes, contre cinquante personnes aujourd'hui. Cette évolution est certainement très difficile pour le personnel soignant. La politique de maintien à domicile est bien entendue facilitée lorsque la famille est disponible, mais nous comptons un nombre croissant de personnes isolées. Les prestations de l'assurance dépendance et des associations caritatives permettent à ces personnes de rester autonomes. Enfin, nous développons la solidarité intergénérationnelle à travers un réseau de bénévoles : nous avons mis en place et aidons financièrement plusieurs centaines de centres dédiés.

De la salle

En tant que médiateur familial, je rappelle que dans le cadre des accompagnements familiaux, nous travaillons à la pacification des relations, par exemple lorsque les personnes âgées sont placées ou en cas de tensions entre les institutions et les familles. Cette fonction n'a pas été évoquée mais elle me semble très importante pour le bien-être des aidants.

Dr Monika STOLZ

C'est exact, parfois les familles sont poussées au bout de leurs limites et il en découle des situations de maltraitance. Les services ambulatoires, les prestations de court terme, les aides familiales peuvent permettre de soulager les aidants, qui ont besoin de temps pour eux-mêmes. Un appui psychologique est également nécessaire. En Allemagne, ces tâches sont généralement assurées par les bénévoles des centres d'accueil. Nous nous attelons à ce que les demandeurs puissent avoir accès à une offre diversifiée.

De la salle

L'État français a pris une mesure spectaculaire avec la mise à la retraite d'office à soixante ans de toutes les personnes handicapées, qui passent alors d'un système d'allocation à l'autre. Dans ce contexte, les personnes handicapées vieillissantes doivent prendre en charge elles-mêmes leurs propres dépenses. Certains arbitrages sont donc déjà réalisés et sont encore mal connus.

Sylvain LEMOINE

Dans le rapport du CAS, le choix d'intégrer ou non le handicap dans le champ plus général de la perte d'autonomie est cohérent avec l'approche globale du risque de dépendance. Le troisième chapitre explique comment les pays délimitent les champs. La limite d'âge renvoie à des considérations purement financières.

Vincent CHRQUI

Remercie à nouveau l'ensemble des intervenants et le docteur Monika Stolz.

La session de discussion a bien montré que nous retrouvions les mêmes enjeux et objectifs de part et d'autre du Rhin. Lors d'un point d'étape sur la consultation sur la dépendance, à Marseille, le Premier ministre français a indiqué que le maintien à domicile restait prioritaire. Cette position nécessite l'adaptation de l'accompagnement des aidants familiaux et des modes de prise en charge des institutions. La réforme de la dépendance se construira probablement autour de cette problématique. La comparaison avec les pays européens, et notamment avec l'Allemagne, constituera un point de référence intéressant.

PARUTIONS
RÉCENTES

. « L'impératif participatif dans la politique de la ville en France et à l'étranger », 31 p.

Kiosque-Séance 2, Centre d'analyse stratégique, en partenariat avec le Conseil national des villes, 27 juin 2011

. « Du 'dénier des cultures' au défi de la diversité », 27 p.

Kiosque-Séance 1, Centre d'analyse stratégique, en partenariat avec le Conseil national des villes, 27 avril 2011

. « Croissance et déséquilibres mondiaux. Approches chinoises et européennes », 73 p.

version anglaise : fichiers audio sur www.strategie.gouv.fr

Colloque, Centre d'analyse stratégique en collaboration avec l'université Paris-Dauphine, le CEPII et le Shanghai Advanced Institute of Finance (université Jiao-Tong), 23 mai 2011

. « Incitations comportementales et environnement », 67 p.

Colloque, Centre d'analyse stratégique, 9 mars 2011

. « Jeux vidéo : Addiction ? Induction ? Régulation. », 39 p.

Séminaire, Centre d'analyse stratégique, 23 novembre 2010

. « La France et l'Europe face à la crise économique », 119 p.

Colloque, Centre d'analyse stratégique, 20 septembre 2010

Dans la série Rapports et Documents, n°31, Paris, la Documentation française

« Évaluation d'impact sur la santé : méthodes diverses d'analyse », 58 p.

Colloque, Centre d'analyse stratégique, Direction générale de la santé et Société française de l'évaluation avec la collaboration de l'Union internationale de Promotion de la Santé et d'Éducation pour la Santé, 28 janvier 2010

Les Actes de colloque du Centre d'analyse stratégique
sont disponibles sur

www.strategie.gouv.fr, rubrique Publications

Retrouvez les dernières actualités du Centre d'analyse stratégique sur :

-  Internet : www.strategie.gouv.fr
-  Facebook : [centredanalysestrategique](https://www.facebook.com/centredanalysestrategique)
-  Twitter : [Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)

www.strategie.gouv.fr